Concours d'architecture – Procédure ouverte
Ecoles de Borzuat, assainissement et extension

Cité de l'énergie
european energy award

ISO 9001 14001

Ville de Sierre – Avril 2009

1. MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projet était organisé par la Ville de Sierre, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments et le Service cantonal de l'enseignement.

1.1 Situation actuelle

La Ville de Sierre a validé tout récemment (décembre 2006) un *Plan directeur des Ecoles sierroises* qui répartit géographiquement les populations scolaires sur le territoire, optimise l'utilisation des différents complexes et planifie dans le temps et dans l'espace les futures réalisations, ainsi que les assainissements des différentes constructions existantes. L'un de ces complexes, Borzuat, figure parmi les priorités de ce plan.

L'ensemble des bâtiments du site scolaire de Borzuat est actuellement occupé par 436 élèves dont 159 germanophones, répartis en différents niveaux : 69 élèves en classes enfantines (entre 4 et 6 ans) et 367 élèves en classes primaires (entre 6 et 12 ans).

Toutefois, suite à la réalisation de la Crèche sur le site de la place de l'Europe, le complexe de Borzuat est appelé à recevoir une population de plus jeunes enfants compte tenu des prestations offertes par ce nouvel équipement public destiné à la petite enfance et au Préau (structure d'accueil qui héberge les enfants avant et après les périodes scolaires). La Crèche permettra également de fournir les repas à la cantine (12-15 ans).

Le site de Borzuat comprend différents bâtiments scolaires construits en fonction de l'évolution des besoins et dont les statuts sont différents:

Edifices à maintenir, qui ne sont pas directement concernés par le projet
L'Ancien Greffe, construit en 1920 et la salle de gym attenante dont la valeur patrimoniale est avérée. Après avoir effectué une analyse fine, il apparaît que la structure spatiale de l'édifice ne permet plus d'y installer des locaux scolaires. Son affectation sera par conséquent modifiée ultérieurement.

Le constat ci-dessus vaut également pour le bâtiment des Soeurs, dont l'implantation est déterminante pour le quartier et la définition de la rue de Borzuat, mais dont l'affectation devra être modifiée, si l'on se réfère notamment à la dimension des salles, excessivement exiguës.

Edifice à maintenir dans le cadre du périmètre d'intervention
La Barre, construite en 1940 - 48 et complétée d'une salle de gym réalisée en 1974, qui répond aux besoins, mais qui doit faire l'objet d'une intervention ultérieure majeure afin de pouvoir satisfaire aux nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et feu.

Edifice pouvant être démoli, intégré au projet ou maintenu pour un usage autre que le programme des locaux du présent concours
L'école allemande, construite en 1908 - 09 est obsolète sur plusieurs aspects, notamment plan énergétique et sismique et elle ne répond plus aux exigences pédagogiques en vigueur. Le choix retenu par les concurrents devrait s'appuyer sur le rapport structurel et sur l'analyse historique qui déclare que la valeur architecturale n'est pas avérée. Le bâtiment pouvait être maintenu, si la démonstration était

faite que cette solution est économiquement intéressante et fonctionnelle.

Il était précisé que les pavillons provisoires seraient démolis.

1.2 Objectif du concours

Le présent concours s'inscrit dans le cadre du Plan Directeur. De façon plus concrète, il a pour objectif, en particulier, de tirer parti de la synergie entre la Cantine scolaire et l'Unité d'Accueil de la Petite Enfance fournis par la Crèche, nouvellement construite à proximité immédiate.
La construction projetée sera la première phase d'intervention sur le site de Borzuat. Il s'agit également de saisir l'opportunité de cette première étape pour réaliser sur le site une nouvelle salle de gym répondant aux exigences actuelles.
La deuxième phase verra la rénovation et le réaménagement de la Barre actuelle des années 40.
Ainsi, après la réalisation de ces deux étapes, Borzuat sera prêt à accueillir sur un même complexe, quelques 400 à 450 élèves répartis selon leur identité :

- Section germanophone
- Section francophone du quartier avec tous les degrés du primaire
- Section germanophone avec 8 degrés.

1.3 Conditions du concours

La participation au concours impliquait pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent règlement-programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP). Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent règlement-programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés. Les variantes n'étaient pas admises.
Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

1.4 Prescriptions officielles

Les bases du présent concours sont:

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), l'ordonnance sur les marchés publics.

1.5 Participants

Le concours était ouvert aux architectes diplômés d'une école de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs. Ces conditions s'appliquaient également aux autres mandataires de l'équipe pluridisciplinaire.

Les concurrents devaient prendre des dispositions pour produire une équipe pluridisciplinaire constituée d'un ingénieur civil, celui-ci ne pouvait pas être membre de plusieurs équipes.

1.6 Jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Olivier Galletti	Architecte cantonal

Membres :

Jean-Claude Frund	Architecte, Neuchâtel
Renato Salvi	Architecte, Delémont
Jean-Luc Grobety	Architecte, Fribourg
Jean-Henri Zambaz	Architecte de ville, Sierre
Philippe Bruchez	Ingénieur civil, Fully
Arnaud Zufferey	Conseiller municipal responsable de l'édilité
Mercedes Meugnier Cuenca	Conseillère municipale, pdte de la commission scolaire
Marie-Madeleine de Chastonay	Directrice des écoles de Sierre

Suppléants :

Laurent Mayoraz	Architecte resp. des constructions scolaires SBMA
Ariane Delacombaz	Recteur du complexe scolaire de Borzuat
Patrick Bérod	Conseiller municipal

Experts (voix consultative) :

Michel Beytrison	Représentant du service de l'enseignement DECS
Michel Coubès	Economiste de la construction

1.7 Réponses aux questions

Aucune question a été posée à l'organisateur.

1.8 Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le service de l'édilité de la Ville de Sierre et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux

Remarques :

1
Tous les projets reçus ont été envoyés pour le 27. 02. 09 et les maquettes pour le 13. 03. 09; soit dans les délais avec tous les documents demandés. La maquette du projets N° 11 est arrivée endommagée.

2
Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition pour la construction des bâtiments de l'école.

3
Dans l'ensemble, les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.
Les projets 1 ; 2 ; 12 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 25 ne respectent pas le point 5.3 du règlement programme. Les auteurs des projets n'ont pas proposé de liaison chauffées entre les différents édifices scolaires. Le jury décide d'exclure ces projets de la répartition des prix tout en laissant ouvert la possibilité de donner des mentions.

4
Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.
Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.
5
Les rapports entre les calculs du cube SIA, des surfaces de façades et de plancher ont été vérifiés par M. Coubès de l'Institut pour l'Economie de la Construction. Son rapport a été présenté au jury lors du jugement.
Les volumes et les surfaces mentionnés dans ce rapport sont ceux donnés par les architectes.

1.9 Jugement

Le jury s'est réuni les 17 et 18 mars 2009 à l'Hôtel de Ville de Sierre.
Les membres, suppléants et experts étaient tous présents à l'exception de M. Jean-Pierre Gaspoz expert avec voix consultative.
M. Jean-Paul Salamin municipal responsable de l'édilité lors de l'ancienne législature a été remplacé par M. Arnaud Zufferey nouveau responsable du dicastère.

Un premier tour des projets est effectué. Cette vision d'ensemble n'a pas fait partie des tours éliminatoires.
Le jury prend connaissance de la diversité des interventions et constate que le volume de l'école allemande est conservé dans un seul projet. Le choix était laissé aux concurrents.

Le jury s'est rendu sur le site à deux reprises selon avancement de son analyse.

Il ressort des deux jours de jugement que les 26 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

1.10 Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Le jugement se fera en appliquant un processus de sélection en plusieurs tours. L'évaluation des projets portera sur la globalité des aspects mentionnés ci-après. A savoir,

Concept général
Occupation rationnelle du terrain
Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet
Situation, volumétrie, espaces extérieurs
Contexte architectural et fonctionnel du complexe
Apport urbanistique pour le quartier
Rapport aux bâtiments existants
Accès (personnes et véhicules)

Qualités architecturales
Traitement des thèmes
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)
Qualités du système constructif choisi

Economie des moyens
Coût de l'ouvrage
Compacité du projet
Solutions constructives simples
Occupation rationnelle du terrain
Concentration des constructions

Respect des surfaces données dans le programme des locaux
Rationalité de l'exploitation

Efficacité et fonctionnalité du parti
Système distributif efficace et fonctionnel
Organisation correcte des différentes fonctions
Circulations intérieures adaptées aux besoins

1.11 Analyse de détail des projet

1er Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, de leur rapport avec le site, leur relation aux éléments importants du site, le changement de pente du relief, la route, le mur de soutènement de la cour ainsi que l'école existante et l'ancien greffe.

Au 1er tour les projets suivants sont éliminés:

5 Vendetta
6 Croisements
8 Au centre du jardin
12 Autumn leafs
15 Boutz
20 Petit-beurre
22 Ugo
25 Mens sana in corpore sano
26 Jeux en couleurs

2ème Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 1.10 dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que le fonctionnement général du projet et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

Au 2ème tour les projets suivants sont éliminés:

1 L'entre ciel et terre
2 Récréasierre
4 Pic et pic et colegram
10 Coeur de vie
11 Boîte sur boîte
19 Cheese
21 Ensemble
23 Et colle

3ème tour

Au 3ème tour les projets suivants sont éliminés:

9 Vilbel
13 Soleil blanc
14 Petit Robert
16 Tree Party
24 Trait d'union

A l'issue du 3ème tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide, de relever d'élimés au 3ème tour à projets classés les projets suivants:

13 Soleil blanc
24 Trait d'union

1.12 Attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 90'000.-- (y.c. tva.) pour environ 6 prix et mentions. Une mention au 1er rang nécessite l'unanimité du Jury, conformément à l'article 22.3 du règlement SIA.

Il répartit ce montant de la manière suivante :

Prix et mentions

1er rang	1ère mention	projet n° 18	
	Leela		Fr. 18'000.-
2ème rang	1er prix	projet n° 17	
	Zig-zag-zug		Fr. 22'000.-
3ème rang	2ème prix	projet n° 3	
	Lego		Fr. 17'000.-
4ème rang	3ème prix	projet n° 7	
	Yellow		Fr. 14'000.-
5ème rang	4ème prix	projet n° 24	
	Tait d'union		Fr. 10'000.-
6ème rang	5ème prix	projet n° 13	
	Soleil Blanc		Fr. 9'000.-

1.13 Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 18 ''Leela'', la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme avec une grande économie de moyens, répond globalement aux objectifs formulés par le maître d'ouvrage. Il devra être développé de manière à renforcer les principes mis en places, notamment pour le traitement de l'entrée de manière à proposer un sas en relation avec le couvert.

Le mandat attribué au bureau d'architecture lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).
Le maître d'ouvrage se réserve le droit, après avoir entendu le lauréat, d'attribuer à un autre partenaire une partie du mandat, selon le règlement SIA 102

Le mandat attribué au bureau d'ingénieur civil lauréat correspond au minimum à 85 % du total des prestations selon l'article 7.11 du règlement SIA 103 (édition 2003)
Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, après avoir entendu le lauréat, d'attribuer à un autre partenaire une partie du mandat, selon le règlement SIA 103

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury

le jeudi 30 avril 2009 à 17h30
à l'Expo Sierre se transforme, Maison Tavelli, à Sierre
(l'ancienne "Vinicole de Sierre - Tavelli", sur la place de la Gare).

Les projets seront exposés du jeudi 30 avril 2009 au dimanche 10 mai 2009

de mardi à vendredi de 16h00 à 19h00, samedi de 10h00 à 18h00, dimanche 10h00 à 17h00 - lundi fermé.

Les visites sont libres.

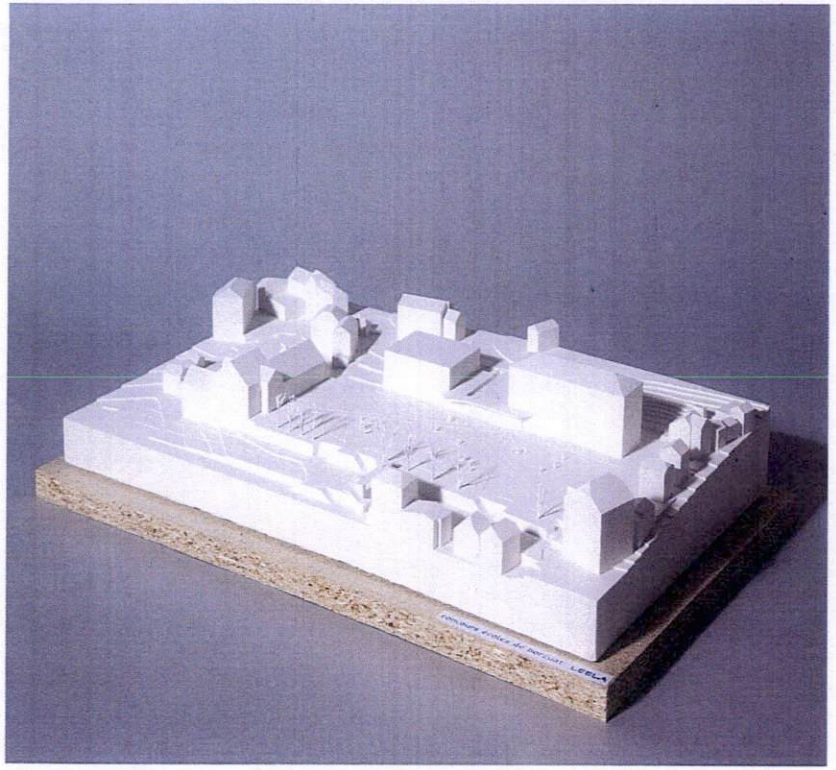

Projet n° 18 «Leela»

1er rang mention Fr. 18'000.--

Auteurs

Savioz, Fabrizzi, Architectes, Sion

Alpatec SA, Ingénieurs, Martigny

Collaborateurs:
Terence Biselx, Claude Fabrizzi, Cindy Fabrizzi,
Larissa Jean-Richard, Christian Lamon, Jean-Pascal Moret,
Laurent Savioz

Leela

La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du site mettant en évidence la situation particulière d'un lieu caractérisé par l'espace horizontal de la cour établissant la relation entre amont et aval cet espace est renforcé comme élément de référence du lieu.

La volumétrie, la position et le traitement architectural de la nouvelle construction renforcent les bâtiments du Greffe et de la Barre, chacun conservant son autonomie tout en dialoguant avec ses voisins pour former un ensemble définissant la cour. Le traitement du sol et de la végétation de cet espace n'a pas la précision de sa définition spatiale. Le nouveau volume établit une transition entre l'échelle de la Barre et du Greffe tout en maintenant judicieusement au nord quelques percées vers le coteau et les montagnes.

Le nouveau dispositif d'entrée rassemblant sous un généreux couvert, les entrées de la Barre et du nouveau bâtiment est caractéristique de l'ensemble du projet : il résout avec évidence et simplicité un problème particulièrement complexe. L'organisation générale du complexe associant

la nouvelle salle de sport à l'ancienne propose une typologie originale pour les deux niveaux de classe. En effet le principe distributif proposé offre une grande palette d'appropriation aux espaces donnant accès à chaque couple de classe (travail de groupe, expo, etc...). Cette proposition est particulièrement appréciée pour des classes primaires dans lesquelles l'enseignement par groupes est à développer ; renforçant les possibilités de collaboration entre enseignants dans la prise en charge des élèves. Alors que le principe distributif est particulièrement abouti en plan, la relation spatiale entre le hall d'entrée et l'escalier menant aux classes ou à la salle de sport n'a pas la même qualité.

La précision du traitement général du bâtiment, la compacité du volume, la simplicité du système structurel et du langage architectural laissent entrevoir une solution particulièrement efficace au niveau énergétique et un coût de construction nettement inférieur à la moyenne des projets déposé.

Pour conclure, le jury apprécie la simplicité de cette proposition aussi bien au niveau urbanistique que dans son traitement architectural ; elle apporte une forme d'évidence en contraste avec la difficulté du problème posé.

concours écoles de borzuat LEELA

situation

le nouveau bâtiment est implanté au nord du site en continuité de l'ancienne école et de la salle de sport. il se rattache aux bâtiments existants pour former avec eux une unité fonctionnelle.
les bâtiments scolaires s'articulent autour de la cour qui devient l'espace de référence du complexe. cette cour est subdivisée en zones réservées à différentes activités (jeux de balles, zone calme, jeux enfantine...) tout en permettant un usage unitaire de la surface en cas de manifestations...

typologie

l'ensemble du programme est intégré dans un bâtiment compact.

la nouvelle école est organisée en quatre unités spatiales et pédagogiques, un espace familier, entre l'échelle de la classe et celle de l'école.

ces unités comprennent deux salles de classe, une salle d'appui et un espace de polyvalent qui sert de pivot à chaque unité.
cet espace polyvalent peut être utilisé de multiples façons : salle de groupe, complément des salles de classe, espace d'exposition, vestiaire, etc.

la salle de sport est disposée au niveau inférieur en continuité de la salle existante afin profiter d'éventuelles synergies.

énergie

le volume compact et l'enveloppe thermique performante permettent de minimiser les besoins en énergie. la rationalité de la mise en place du programme permettrait le respect du concept minergie-P.

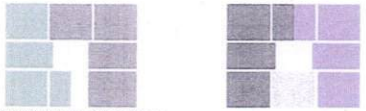

unités spatiales et pédagogiques

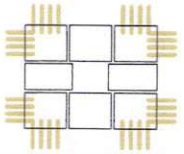

double orientation des classes

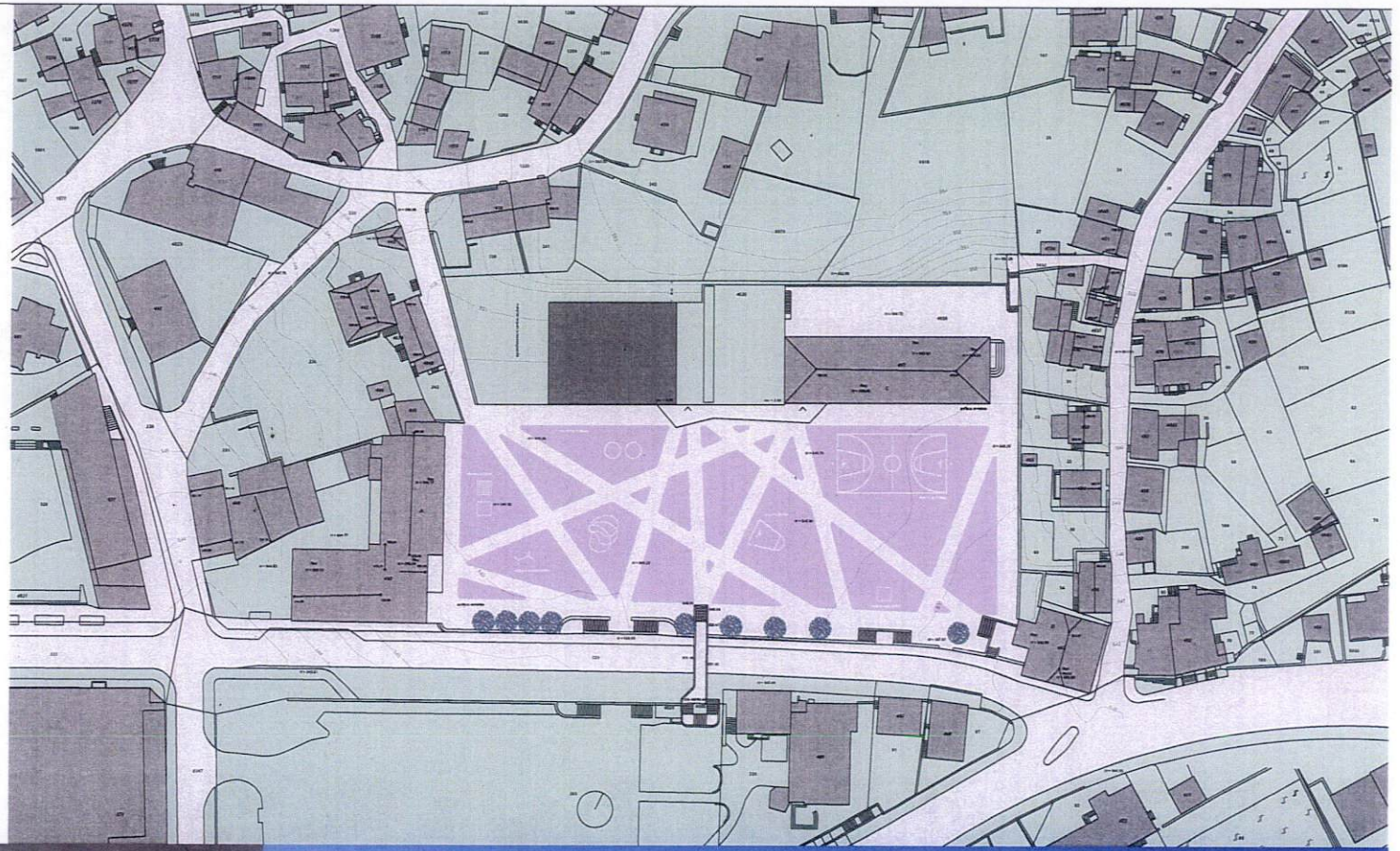

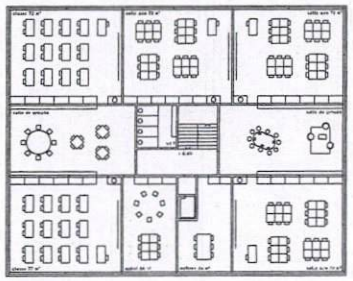

étage +2

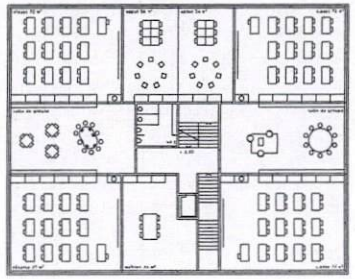

étage +1

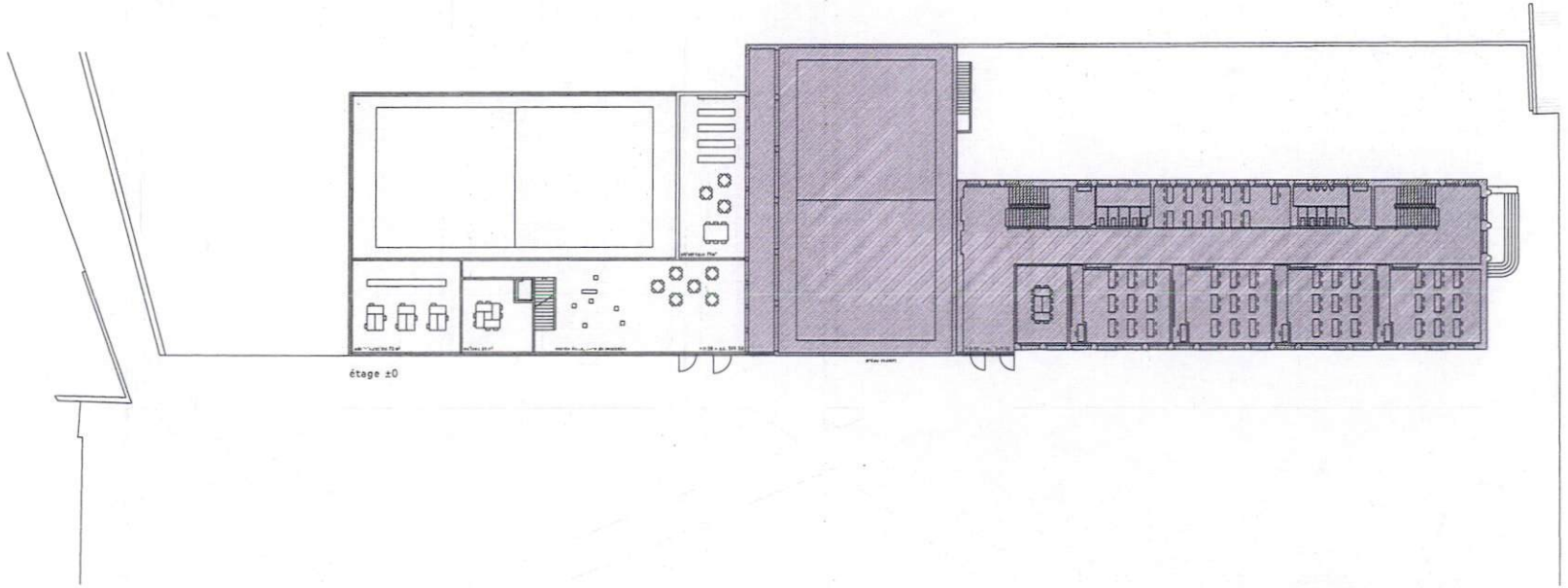

étage ±0

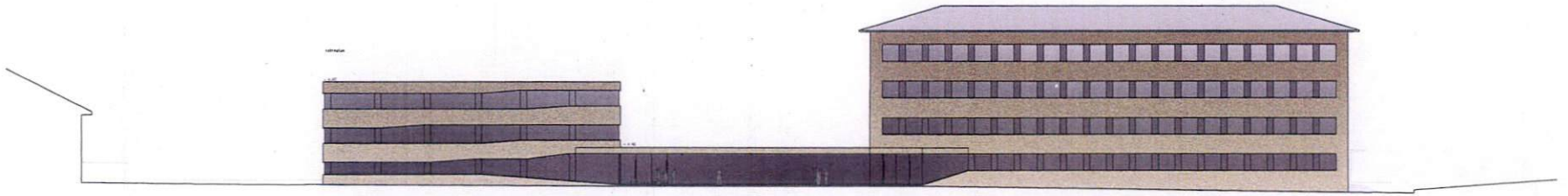

concours écoles de borzuat LEELA

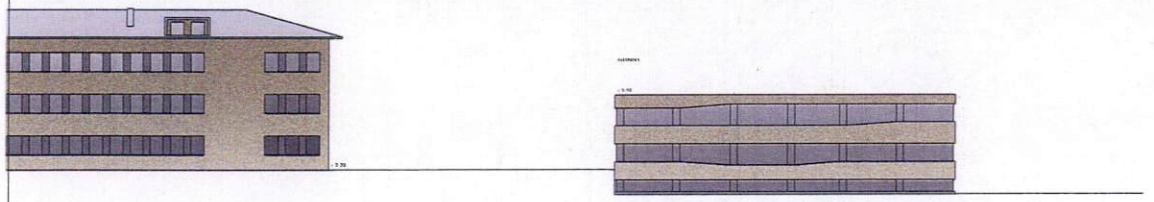

façade nord

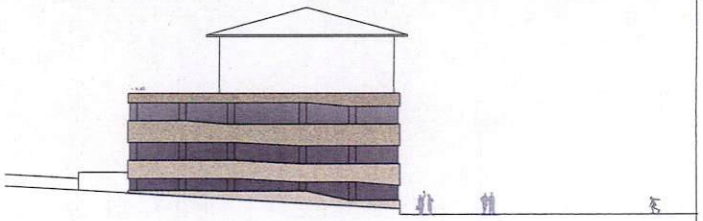

façade ouest

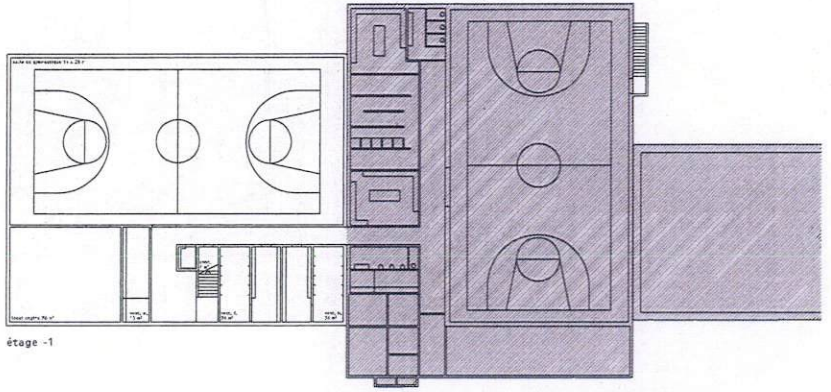

étage -1

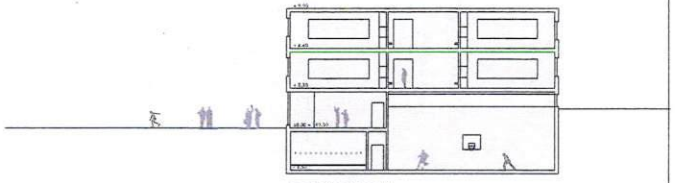

coupe transversale

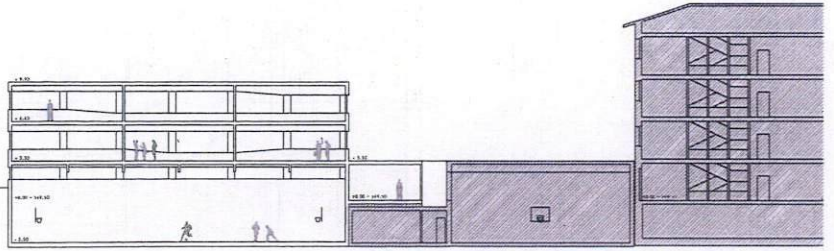

coupe longitudinale

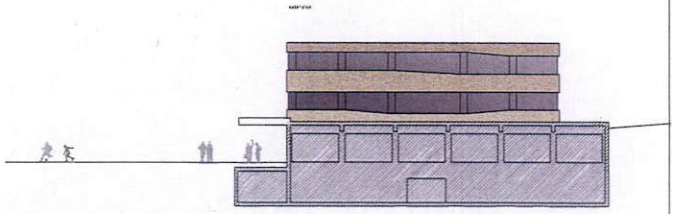

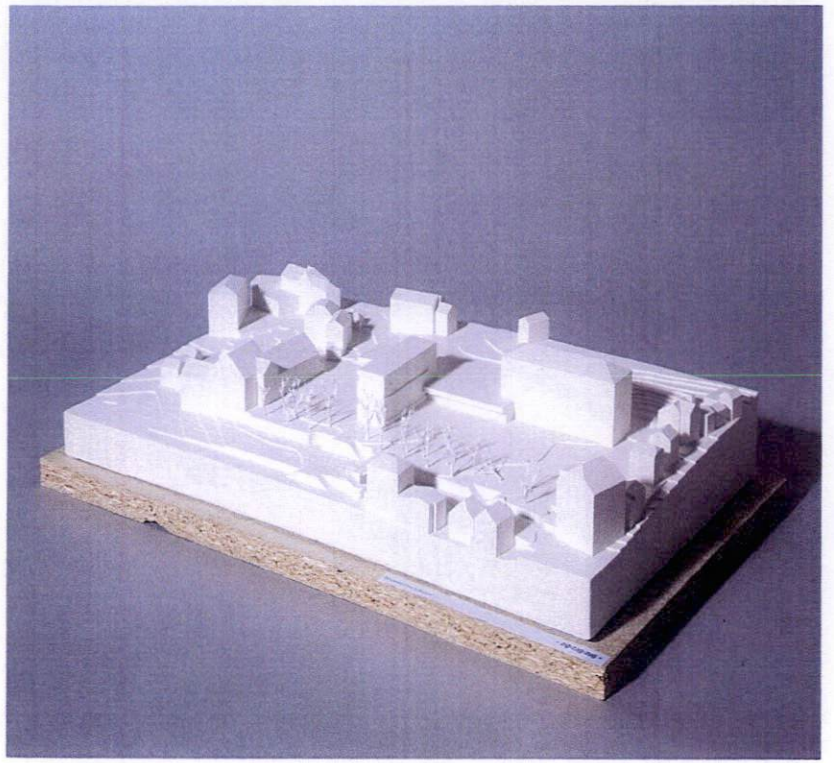

Projet n° 17 **«Zig-Zag-Zug»**

2ème rang 1er prix Fr. 22'000.--

Auteurs:
D. V. architectes & associés, Sion

CERT ingénieurs, Sion

Collaborateurs:
Philippe Venetz, Glenn Cotter, Anne-Line Duss, Pascal Martin, Magnolia Jacquier, Claude Dubuis

Le projet est implanté de manière sensible sur la rupture de pente entre le quartier de Borzuat et l'esplanade. C'est dans cette cassure que les auteurs du projet placent la deuxième salle de gym, élément de soutènement dont la toiture est vouée au sport.

Le volume des classes s'affirme, de manière intelligente, sur l'esplanade de la cour d'école. Sa position perpendiculaire à la pente du coteau, lui permet de venir guigner vers le sud tout en articulant deux cours: l'une à l'est devant l'école existante, l'autre à l'ouest en contact avec le bâtiment de l'ancien greffe. La hauteur du bâtiment proposé mériterait d'être diminuée.

Ce dispositif simple, qui dialogue d'une cour à l'autre, est renforcé par l'organisation croisée des classes et des distributions. Le jury apprécie la cohérence entre les mouvements, l'orientation des classes et le traitement de la façade. Il se demande quand même si le parcours n'aurait pas pu finir en tête de bâtiment, avec une percée vers le sud. L'articulation verticale située en contact avec le hall manque de force et a de la peine à séduire le jury.

Le projet dont l'économie de moyen est relevé offre une grande qualité d'espace. La générosité du hall d'entré, avec son éclairage zénithal et son regard sur les salles de gym, correspond à l'échelle de l'ensemble et permet une articulation intéressante avec le bâtiment existant.

Même si le jeu des bandeaux de fenêtre semble plus compréhensible du coté est que du coté de l'ancien greffe, le jury soutient le parti de ne pas créer un avant et un arrière au volume des classes.

Le rapport économie d'énergie et volume proposé semble acceptable et le projet ne présente pas de lacune au niveau des structures.

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT février 2009

zig-zag-zug

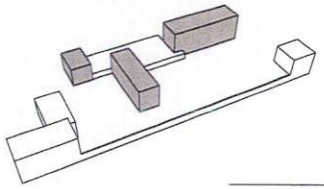

FONCTIONS SCOLAIRES

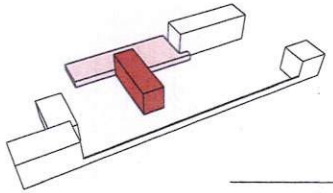

ETAPE 1

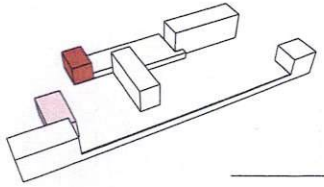

ETAPE 2

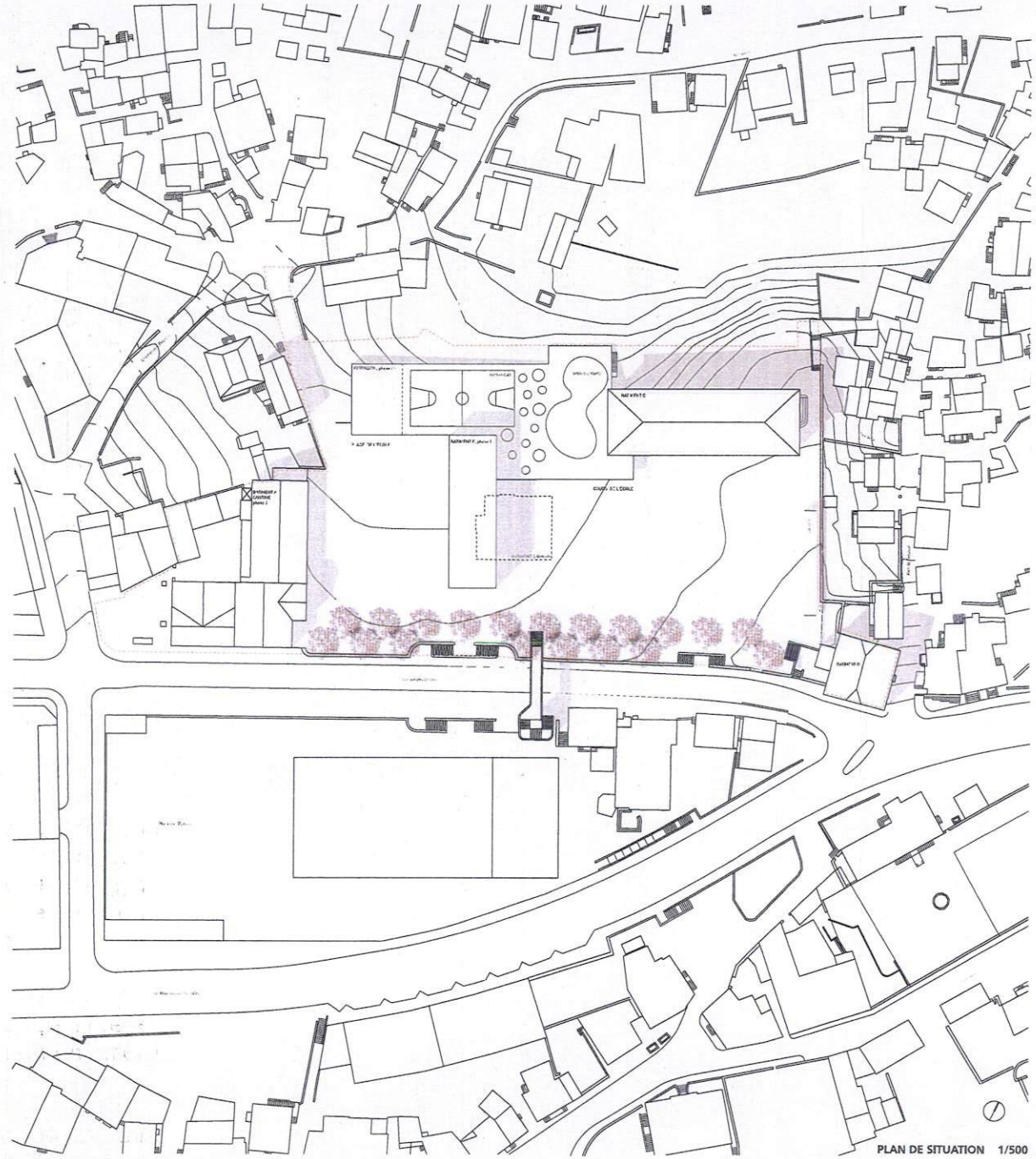

PLAN DE SITUATION 1/500

L'esplanade des écoles de Borzuat constitue un ensemble à l'échelle de la ville de Sierre et non pas en rapport au milieu qui la jouxte. Si la limite définie pas la route cantonale et l'imposant mur de bossage peuvent facilement être compris, précisément par la cicatrice que la route a tracé dans les quartiers sierrois, le rapport avec le bâti dudit quartier pose des questions. Il en est de même pour la rupture de la pente douce qui caractérise le quartier et l'esplanade qui forme les cours d'école.
Les nouveaux bâtiments prennent place à la cassure de pente et requalifient l'esplanade. Les façades avales entretiennent une relation avec les places, alors que du côté amont elles jouent le rôle de contrefort de la colline.
La paire salle de gymnastique / bâtiment scolaire a déjà été construite à deux reprises sur le site. Le programme additionnel s'inspire de ce thème de la juxtaposition des volumes.
Les volumes contenant les fonctions scolaires sont liés par un dispositif de circulation commun, qui permet de fractionner le programme selon les besoins des utilisateurs. Les 2 salles de sports peuvent ainsi être utilisées en dehors des heures de cours. Le nouveau volume des classes est accessible indépendamment. L'extension demandée de 5 classes participera également au dispositif.
Le grand hall commun est un lieu de distribution. Il peut également accueillir de petites expositions de travaux d'élèves et permettre aux parents de suivre les ébats de leur progéniture dans les salles de sport.
La salle de gym s'aligne aux infrastructures existantes et offre ainsi un terrain de sport sécurisé sur sa toiture, accessible depuis le premier niveau des bâtiments scolaires.
Le nouveau bâtiment scolaire articule deux cours de caractère spatial spécifique et dialogue tantôt à l'ouest tantôt à l'est. Le rez-de-chaussée est occupé par le programme administratif, alors que les 3 niveaux supérieurs abritent les salles de cours. La tête, au sud, regroupe les programmes spéciaux, ACM et bibliothèque.
Cette composition minérale s'intègre et poursuit l'existant tout en s'affirmant à l'aide d'un vocabulaire architectonique contemporain.

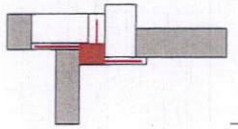

LIAISON ET DISTRIBUTION

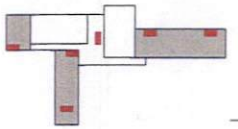

CIRCULATIONS VERTICALES

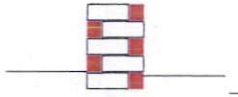

CIRCULATIONS HORIZONTALES

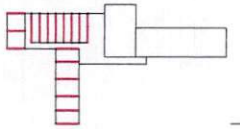

STRUCTURE

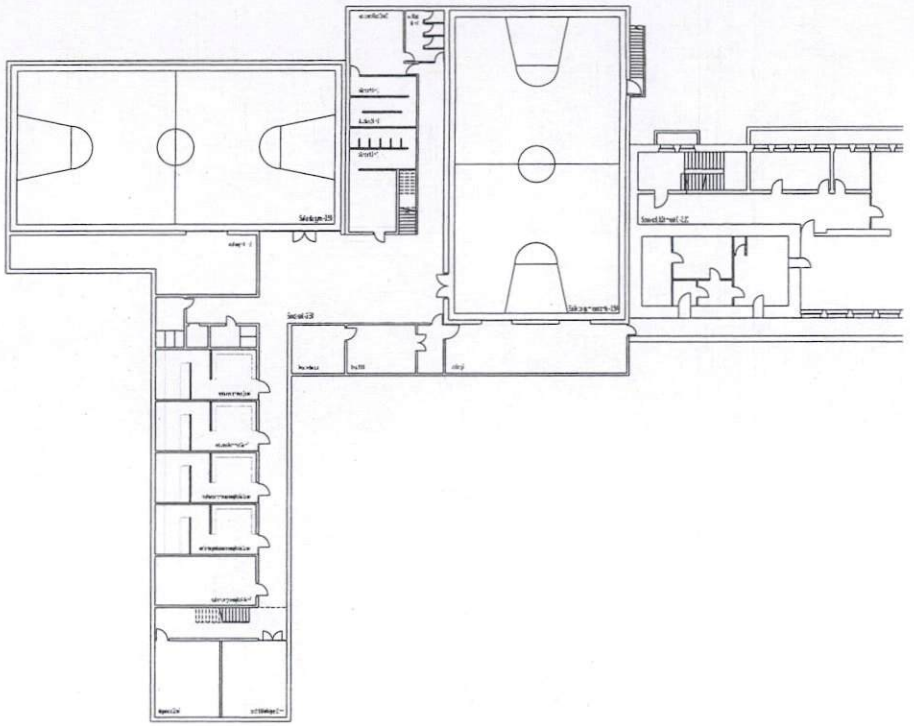

PLAN SOUS-SOL 1/200

FACADE D, Place de l'Ecole 1/200

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT février 2009

zig-zag-zug

zig-zag-zug

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT février 2009

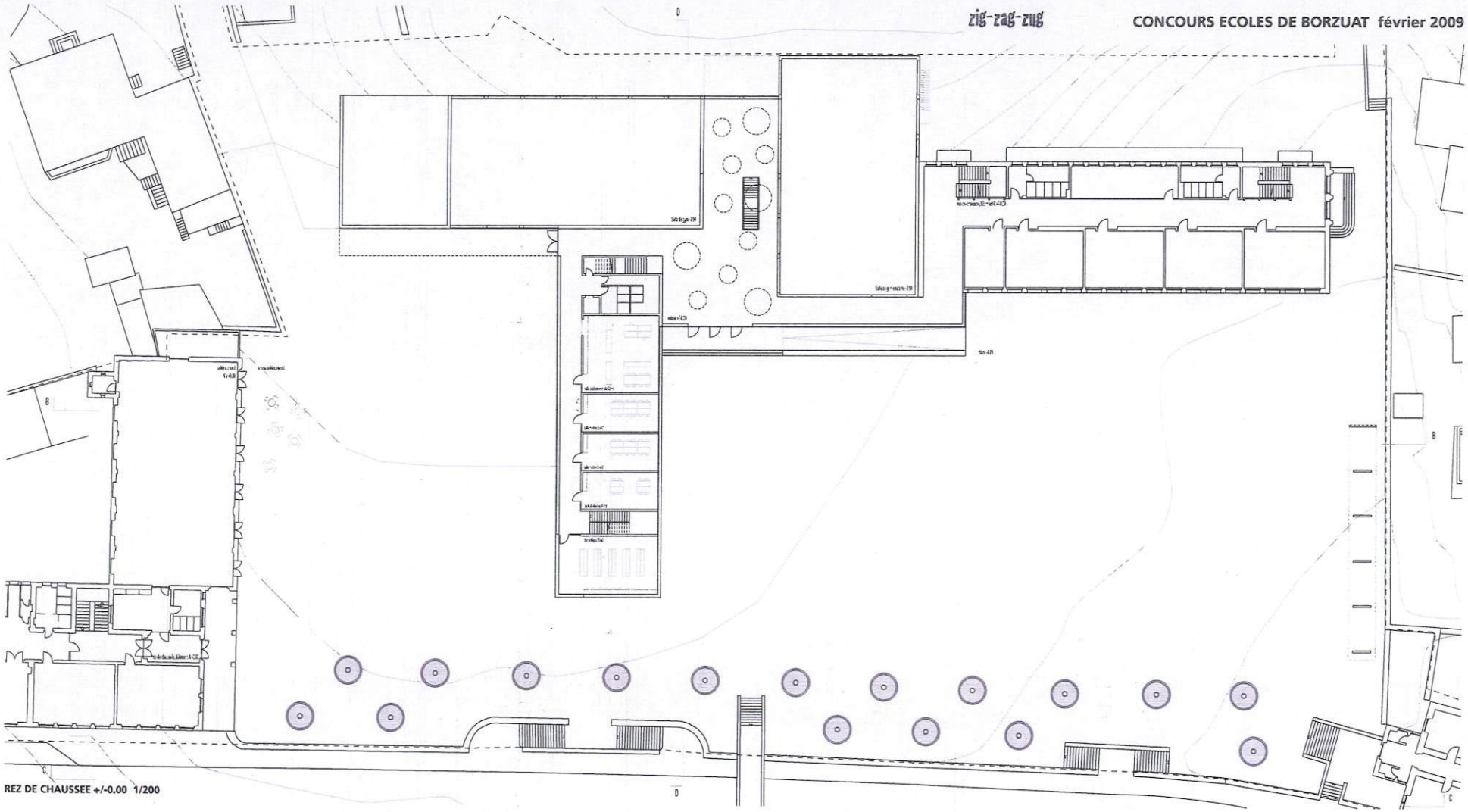

REZ DE CHAUSSEE +/-0.00 1/200

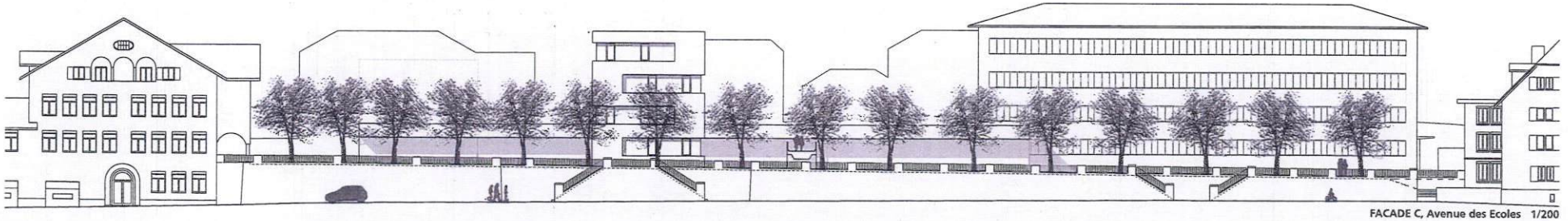

FACADE C, Avenue des Ecoles 1/200

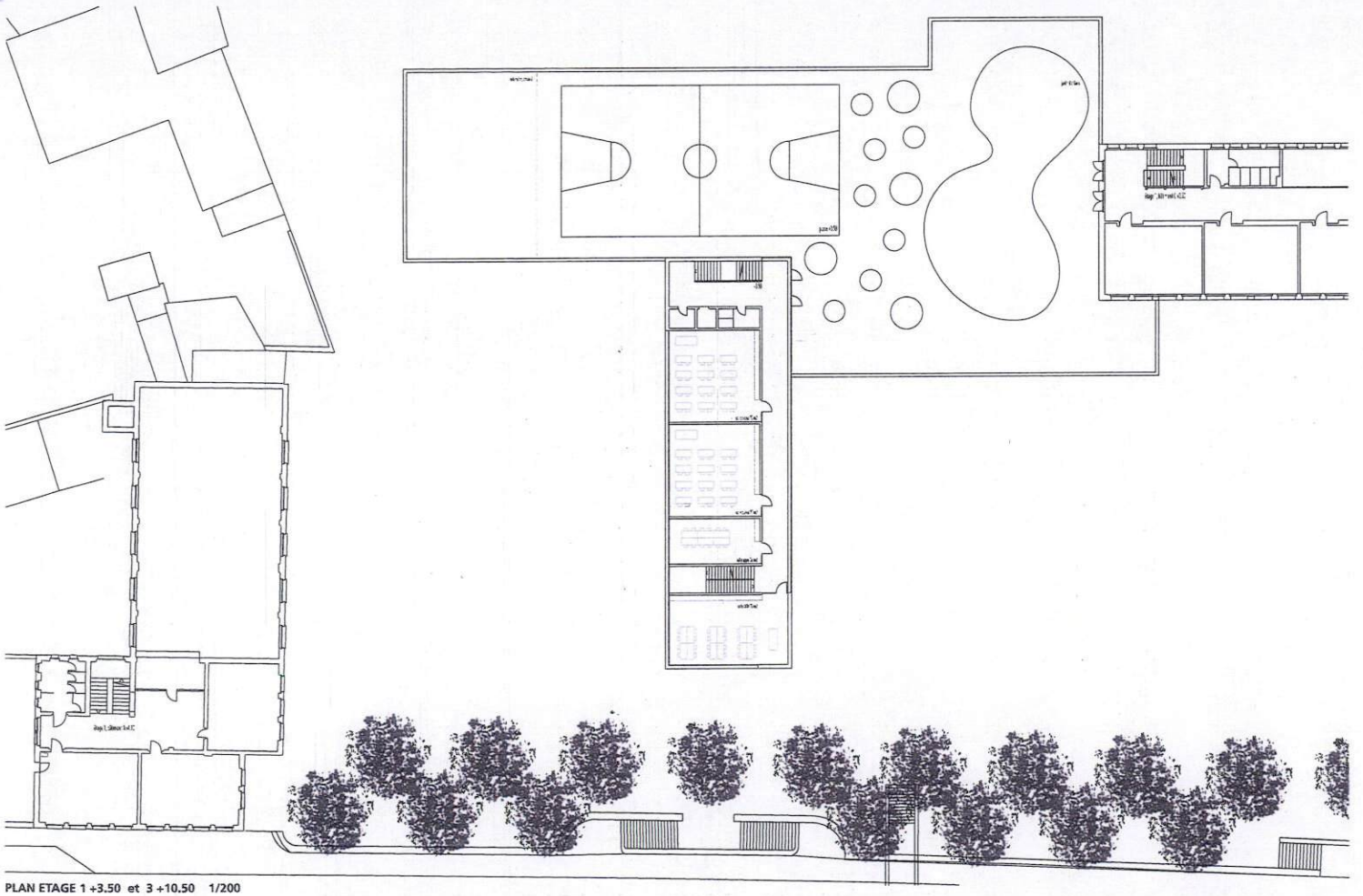

PLAN ETAGE 1 +3.50 et 3 +10.50 1/200

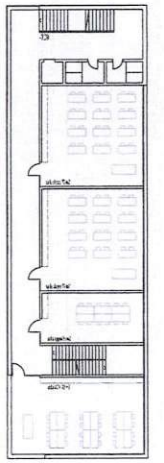

PLAN ETAGE 2 +7.00 1/200

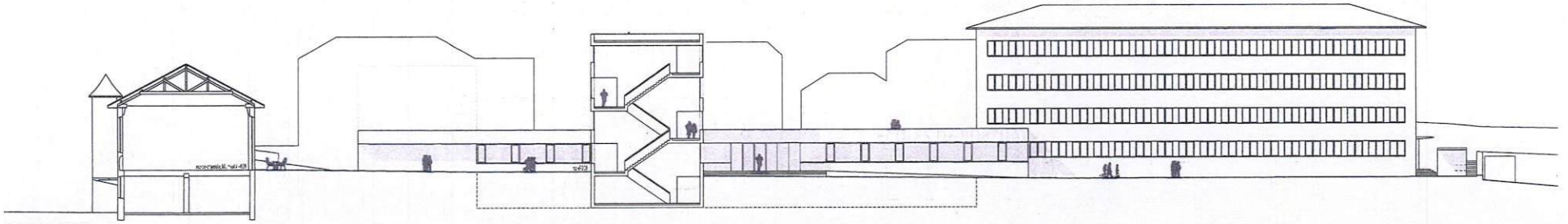

COUPE B-B 1/200

zig-zag-zug

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT février 2009

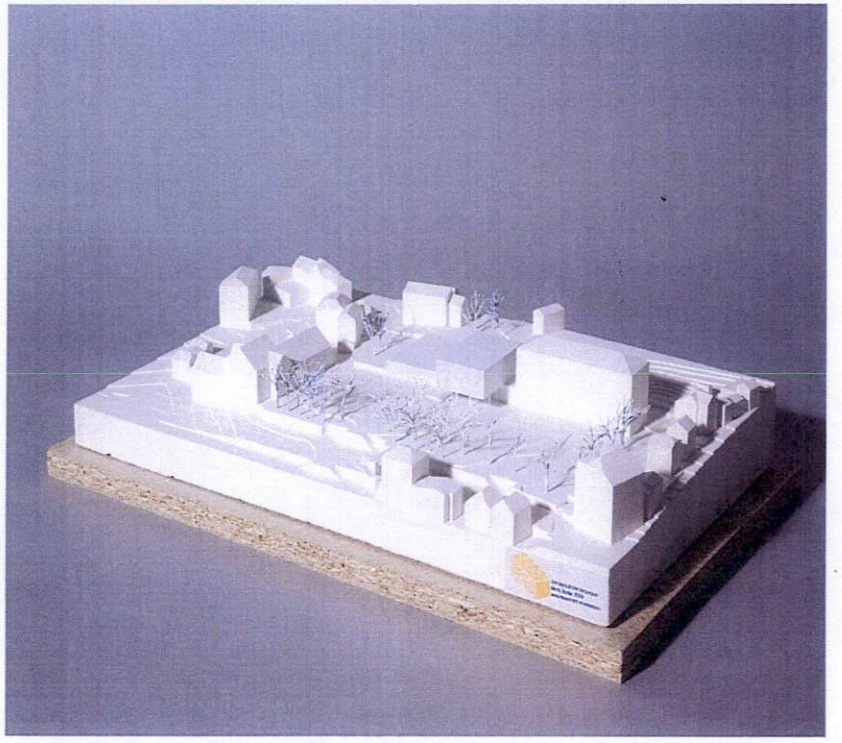

Projet n° 3 **«Lego»**

3ème rang 2ème prix Fr. 17'000.--

Auteurs:
Meier et associés SA, Genève

Conus et Bignes SA Ingénieurs, Lausanne

Collaborateurs:
P. Meier, R. Tadi, A. Jimenez, R. Pinol

Extérieur, espace d'entrée

La décision de créer une double salle de sport tout en réaffectant l'ancienne en équipements communs (vestiaires/douches/locaux techniques) permet avec élégance et une certaine maîtrise de répondre à la problématique d'une entrée commune tout en supprimant l'annexe actuelle.

L'avancée du corps principal sert de préau couvert et d'entrée progressive au complexe scolaire. Le hall et la bibliothèque soulignent le caractère communautaire.

L'ancien bâtiment retrouve son entrée principale de plein pied dans la prolongation du couloir. C'est un geste clé dans sa réhabilitation qui lui redonne toute sa valeur.

La vision plongeante dans les salles de gymnastique proposées enrichit le dispositif de l'entrée.

De plus, l'avancée du corps sur pilotis articule l'esplanade en deux sous espaces. Cependant les ouvertures zénithales sur le toit des salles de gymnastique empêchent son utilisation. Aucune autre zone verte n'est proposée.

Typologie des classes

Si le dispositif de l'entrée est extrêmement convaincant, il n'en va pas de même pour le plan des étages. Il ne présente aucune caractéristique liée à la vie de la petite enfance. De plus, les couloirs n'offrent pas de places pour les vestiaires, les bancs, une zone de rencontre ou d'échanges, etc...

Statique

Il est étonnant de constater que si la descente des charges verticales peut être envisagée par l'intermédiaire d'une "table" pour les charges verticales, le comportement à la résistance sismique est totalement négligée; aucuns éléments verticaux continus ne sont proposés. Ce dernier point est très surprenant puisqu'une équipe pluridisciplinaire architecte/ingénieur était demandée.

Le traitement du mur latéral de la salle double de gymnastique est très formaliste ainsi que pour le traitement des façades du corps sur pilotis. Si un contraste avec l'ancien était recherché celui-ci n'est pas suffisant.

le site

La position de ce bâtiment dans le site est une trace historique tout en offrant la séparation des préaux. Cependant, les liaisons demandées entre les différents édifices de l'école rendent très fragile la position de ce "solitaire" au milieu de la cour. De plus, l'école allemande ne correspond plus aux normes actuelles aux niveaux de la sécurité feu, de l'énergie et du confort des élèves. Un remise à niveau impliquerait un coût élevé (consolidation des façades et reprise en sous-oeuvre, nouvelles voies de fuite). Pour ces raisons, il a semblé raisonnable aux auteurs de proposer la démolition du bâtiment scolaire existant.

les préaux

La position du nouveau bâtiment de classes et les aménagements extérieurs, constitués de pièces végétales au niveau du sol, suggèrent la séparation du préau en deux sous-ensembles sans les cloisonner. Cette solution laisse ouverte la possibilité d'utiliser le préau dans toute sa dimension lors de manifestations importantes.

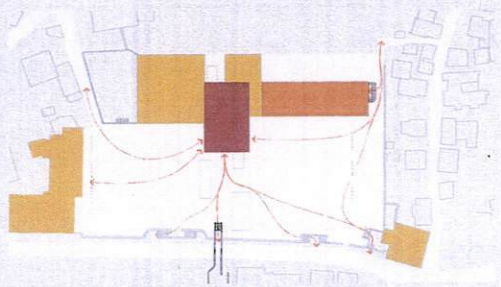

l'école allemande

Deux nouveaux volumes viennent s'inscrire dans le paysage scolaire existant. Un bâtiment de classes "posé" sur deux "socles": le premier étant l'ancienne salle de gymnastique, vitrée et le deuxième étant les deux nouvelles salles, maçonnées. Le nouvel ensemble bâti de l'ensemble se met en rapport avec les proportion de l'existant.

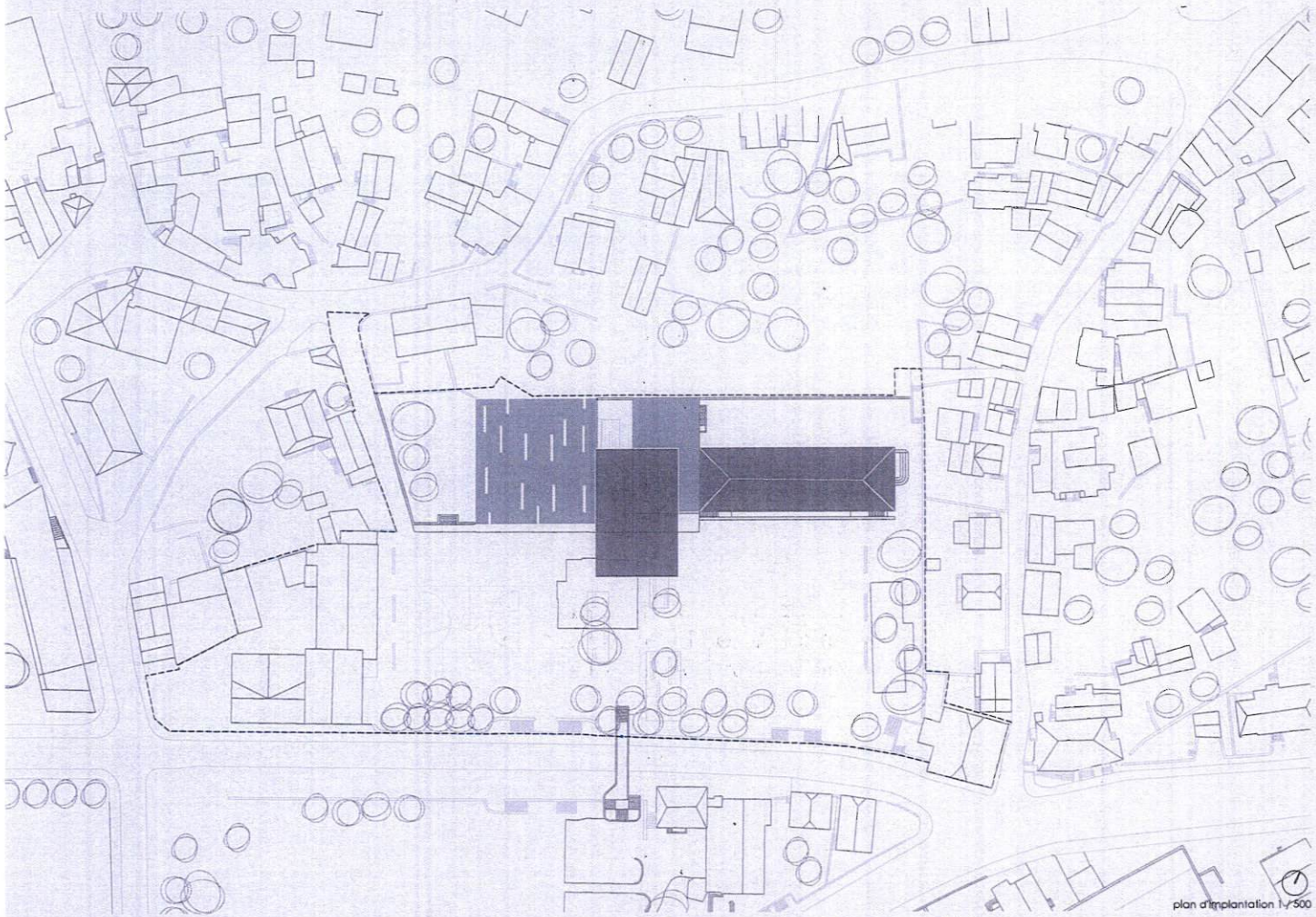

plan d'implantation 1/500

les salles de gymnastique

Les nouvelles salles de gymnastique sont enterrées de la même manière que la première l'était et s'implantent en limite de propriété, conformément au règlement communal. Elles sont liées étroitement au nouveau complexe, y compris le bâtiment A, dont l'escalier rejoint le niveau des vestiaires. Les parcours entre classes et salles de gym pour les élèves se font donc à couvert. Il existe également une possibilité de créer une salle double avec séparation amovible, si le MO le souhaite et moyennant quelques adaptations du projet. Un accès indépendant aux salles de gymnastique est possible.
Pendant le chantier, la ville de Sierre possédant assez de salle de gymnastique, une solution transitoire de quelques mois peut être trouvée pour offrir aux élèves un lieu d'exercice.

les circulations

L'entrée, clairement définie sous le préau couvert, permet d'atteindre les deux bâtiments de classes à travers un hall accueillant la bibliothèque. L'entrée principale au niveau du préau, en connexion directe avec le bâtiment A permet d'offrir une grande flexibilité des distributions pour les utilisateurs .

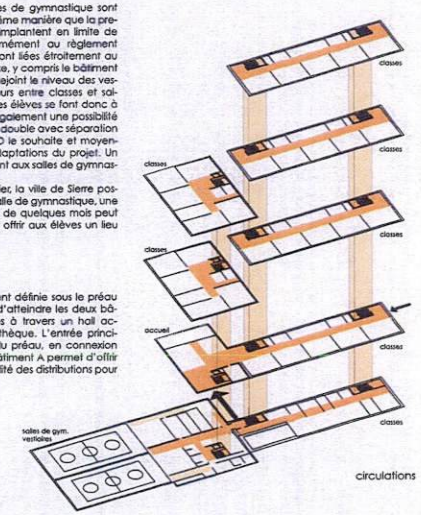

circulations

la structure

La salle de gymnastique actuelle devient la nouvelle entrée au complexe de Borzuat. L'opération s'effectue par l'ajout d'un plancher et un renforcement intérieur des structures (par micro pieux ou injection) permettant de mettre l'ensemble des locaux aux normes Minergie, à l'exception du bâtiment A qui fera l'objet d'un traitement à part.

l'extension

L'extension éventuelle de cinq classes se fera par une surélévation du nouveau bâtiment. Les mesures prises pour y parvenir avec un minimum de dérangement pour les classes situées en dessous sont les suivantes:

_les plaques de base de la future structure seront incorporées au bâtiment initial;
_la structure et les fondations seront dimensionnées pour supporter le poids de l'école avec la surélévation;
_l'étanchéité sera effectuée par bâche, ceci permettant la dépose rapide et la réutilisation du complexe de toiture;
_une solution structurelle ponctuelle préfabriquée sera préférée pour pouvoir être posée pendant les vacances estivales.

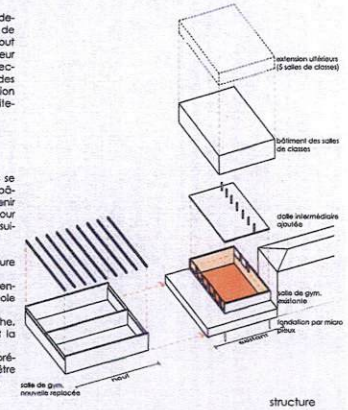

structure

plan du sous-sol 1 / 200

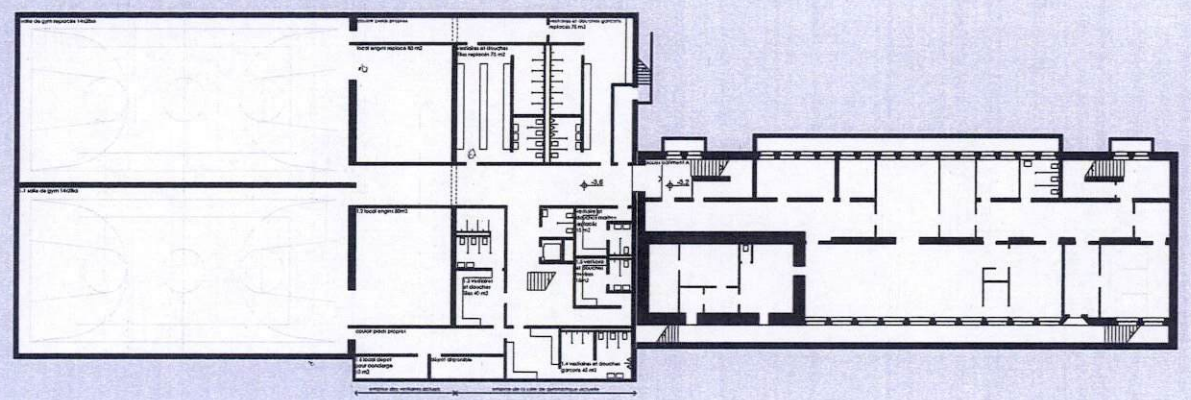

plan du rez-de-chaussée 1 / 200

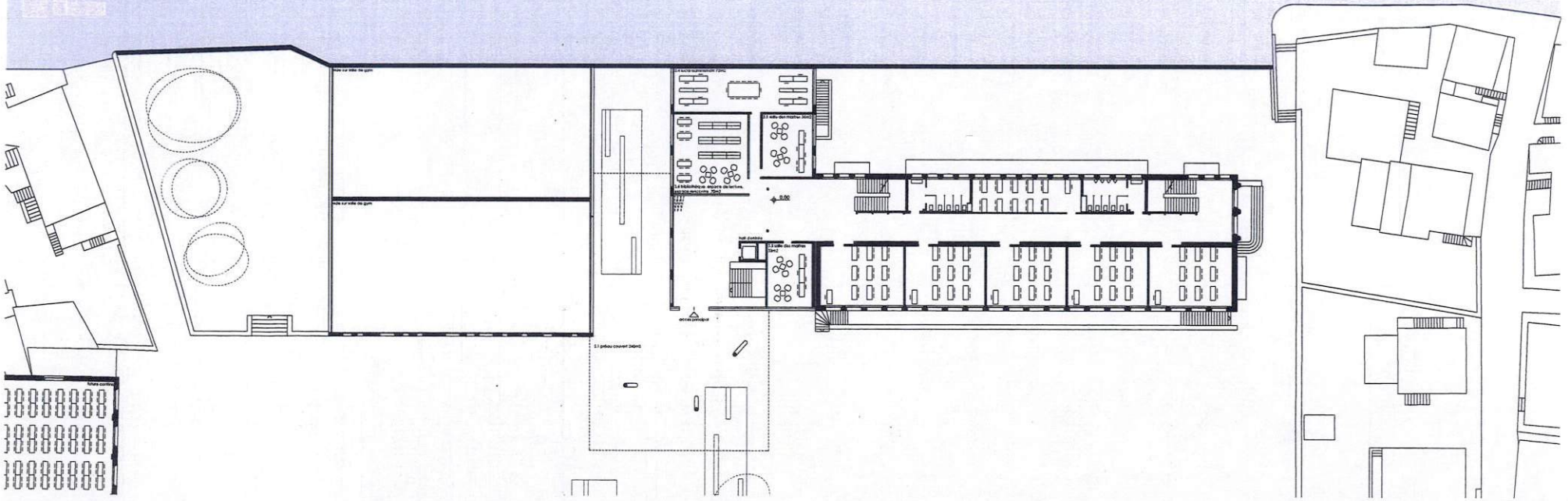

coupe transversale 1 / 200

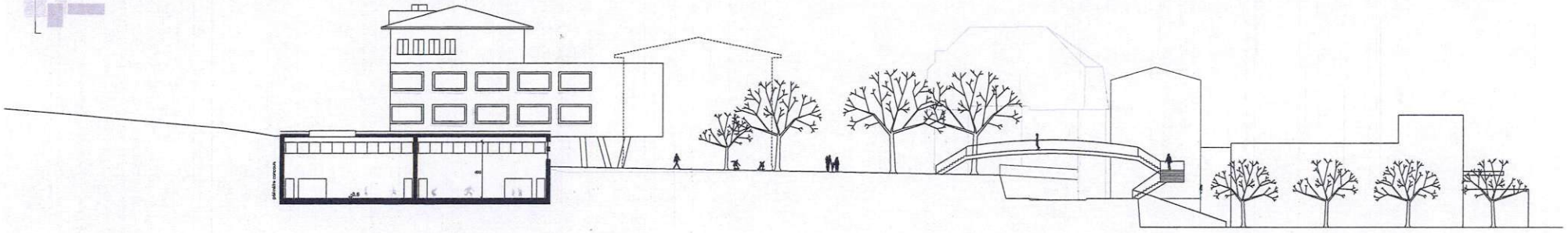

coupe longitudinale 1 / 200

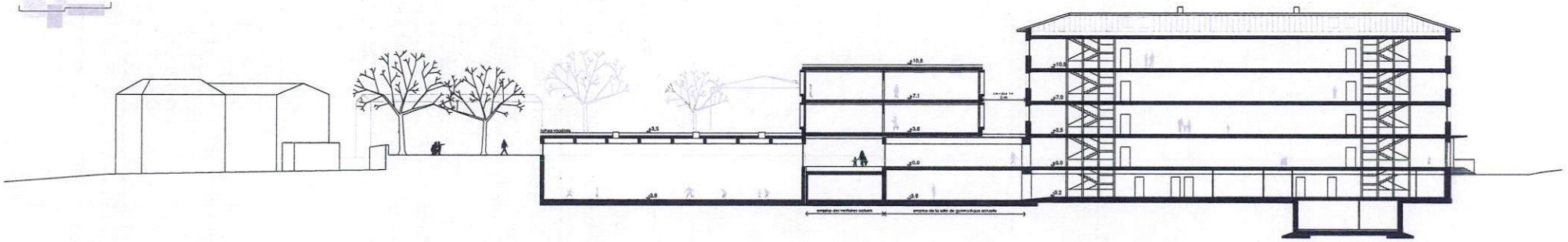

façade sud 1 / 200

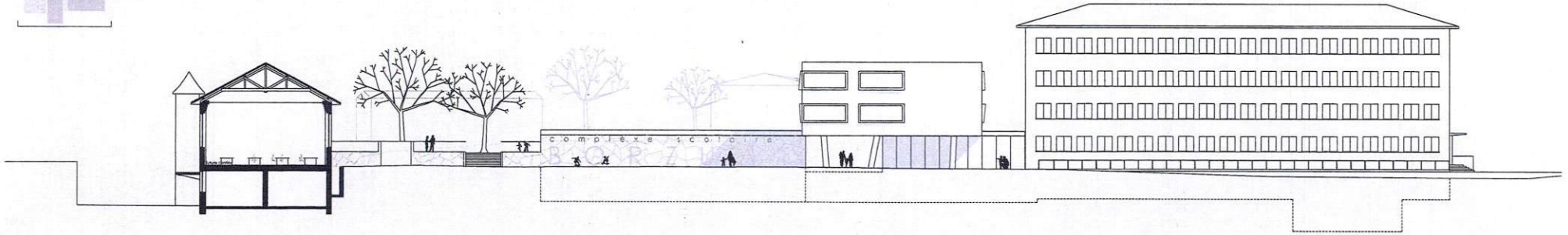

plan du 1er étage 1 / 200

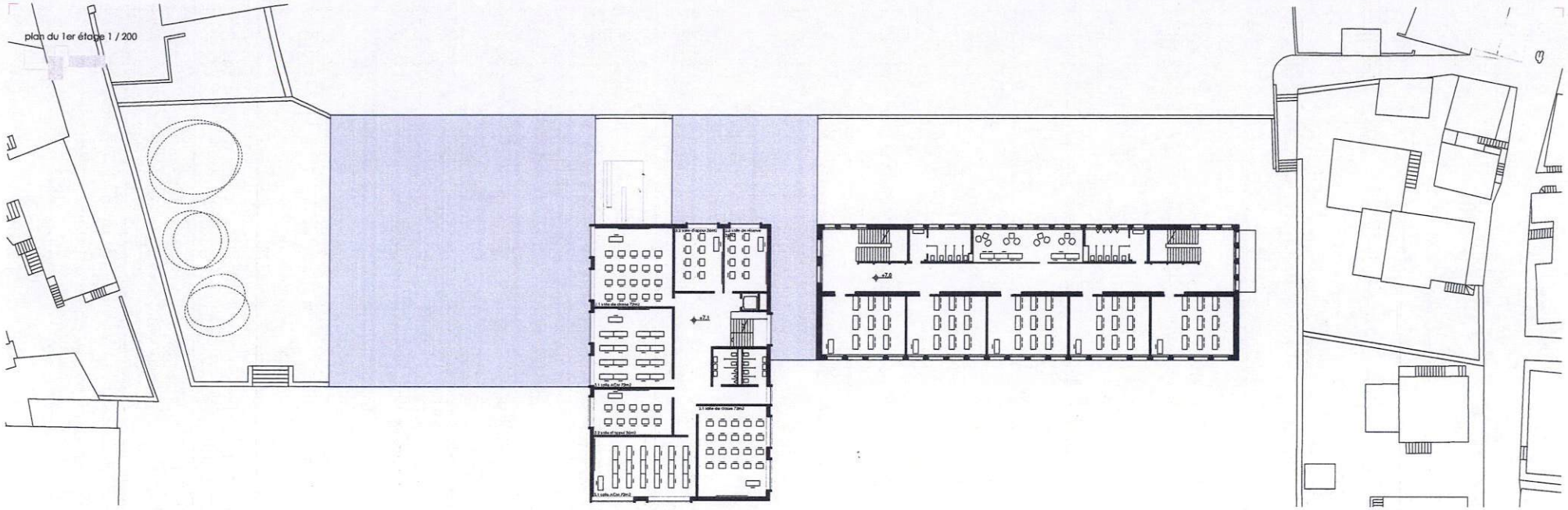

plan du 2ème étage 1 / 200

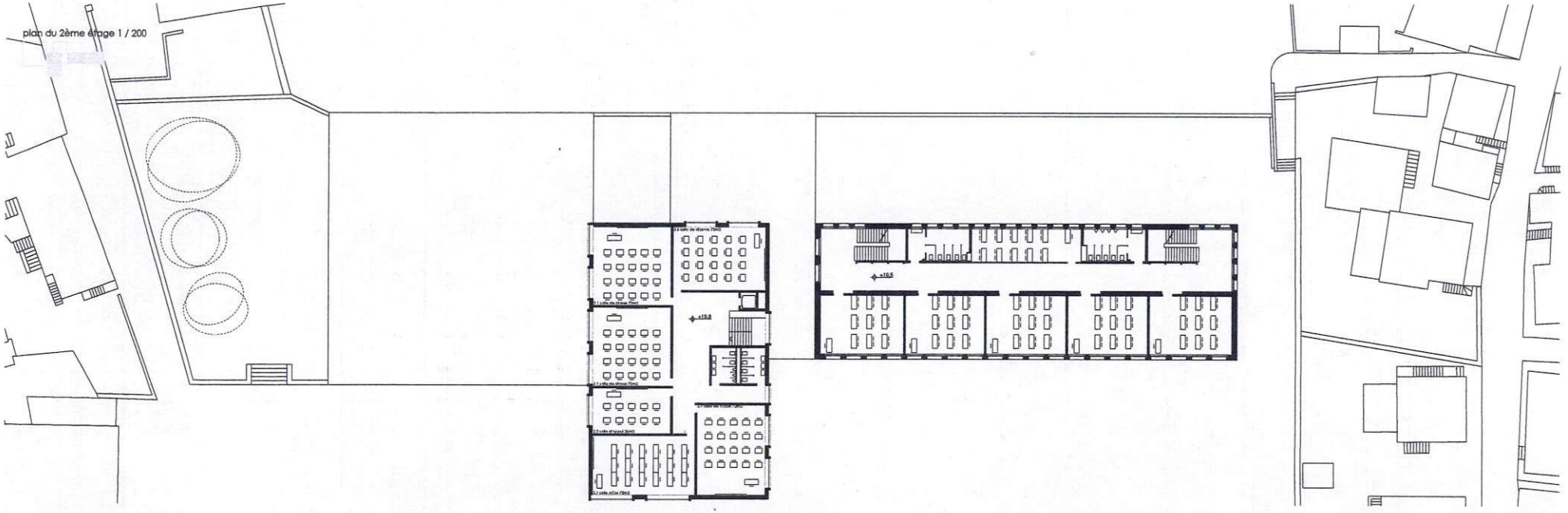

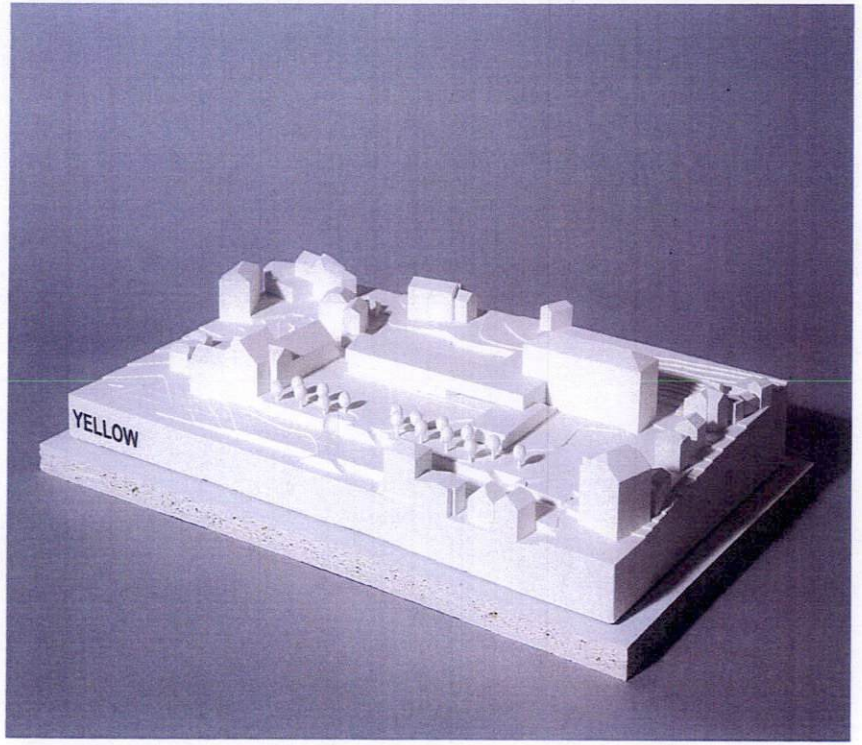

Projet n° 7 «Yellow»

4ème rang 3ème prix Fr. 14'000.--

Auteurs:
Michel Follonier, Architecte, Sierre

KBM SA Ingénieurs, Sion

Collaborateurs:
Christine Schaeren, Amélie Solioz, Agathe Siggen

Le projet propose une composition volumétrique en « croix » en complétant « la barre » et la salle de sport existante par l'ajout de deux volumes supplémentaires. L'un de deux étages, implanté parallèlement à « la barre », abrite les salles de classes, et l'autre émergeant d'un niveau, perpendiculairement à « la barre » offre la nouvelle salle de sport.

Ce parti, simple et cohérant permet de garantir une liaison généreuse entre l'ancienne et la nouvelle école. A l'extérieur, en façade sud, l'impact sur le bâtiment existant est toutefois conséquent. La vue remarquable sur le paysage alpestre depuis la cour est, à regrets, complètement obstruée.

Quatre espaces extérieurs répondant aux besoins du programme sont offerts. L'avancée sur la cour principale du volume d'un étage de la salle de sport pose des questions quant à son échelle, de même qu'à l'appropriation de sa toiture difficilement gérable. L'accessibilité à la pelouse située à l'arrière, par l'intermédiaire du nouveau bâtiment, n'est pas fonctionnelle.
L'organisation intérieure découle logiquement du concept d'implantation, et reprend la typologie du bâtiment existant

sans en proposer une amélioration. La longueur des couloirs est problématique, surtout cumulés avec ceux du bâtiment existant. L'espace d'entrée souffre d'un manque de clarté. La position de l'escalier principal, pas remise en question par rapport à la situation existante, est douteuse. Au sous-sol, la surface conséquente de l'espace du foyer ne correspond pas aux besoins.

IMPLANTATION:

LE PROJET DEFINIT LES ESPACES EXTERIEURS EN PLUSIEURS ENTITES DISTINCTES TANDIS QU'IL UNIFIE TOUTES LES FONCTIONS INTERIEURES.

PROGRAMME:

LE SOCLE DU NOUVEAU BÂTIMENT ACCUEILLE LES FONCTIONS CREATIVES AINSI QUE LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES TANDIS QUE L'ETAGE SUPERIEUR EST COMOPOSE DES CLASSES. AU SOUS-SOL, LA NOUVELLE SALLE DE GYM ET L'ANCIENNE SALLE DE GYM PARTAGENT UN ESPACE COMMUN ET DES SERVICES.

CIRCULATION:

LES CLASSES OUEST DE L'ECOLE ACTUELLE SONT DEPLACEES DANS LA NOUVELLE STRUCTURE AFIN DE PERMETTRE UNE LIAISON ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU. L'ESCALIER DE LA SALLE DE GYM EXISTANT EST MAINTENU ET PROFITE A LA NOUVELLE SALLE.

ETAPE ULTERIEURE:

LES SALLES DE CLASSE SUPLEMENTAIRES SE FERONT PAR L'AJOUT D'UN ETAGE SUR LA NOUVELLE BATISSE. LA CANTINE QUAND A ELLE TROUVERA SA PLACE DANS L'ANCIENNE SALLE DE GYM DE L'ANCIENNE GREFFE. UNE LIAISON COUVERTE ENTRE L'ECOLE ET LA CANTINE PERMETTRA DE LES RELIER FACILEMENT.

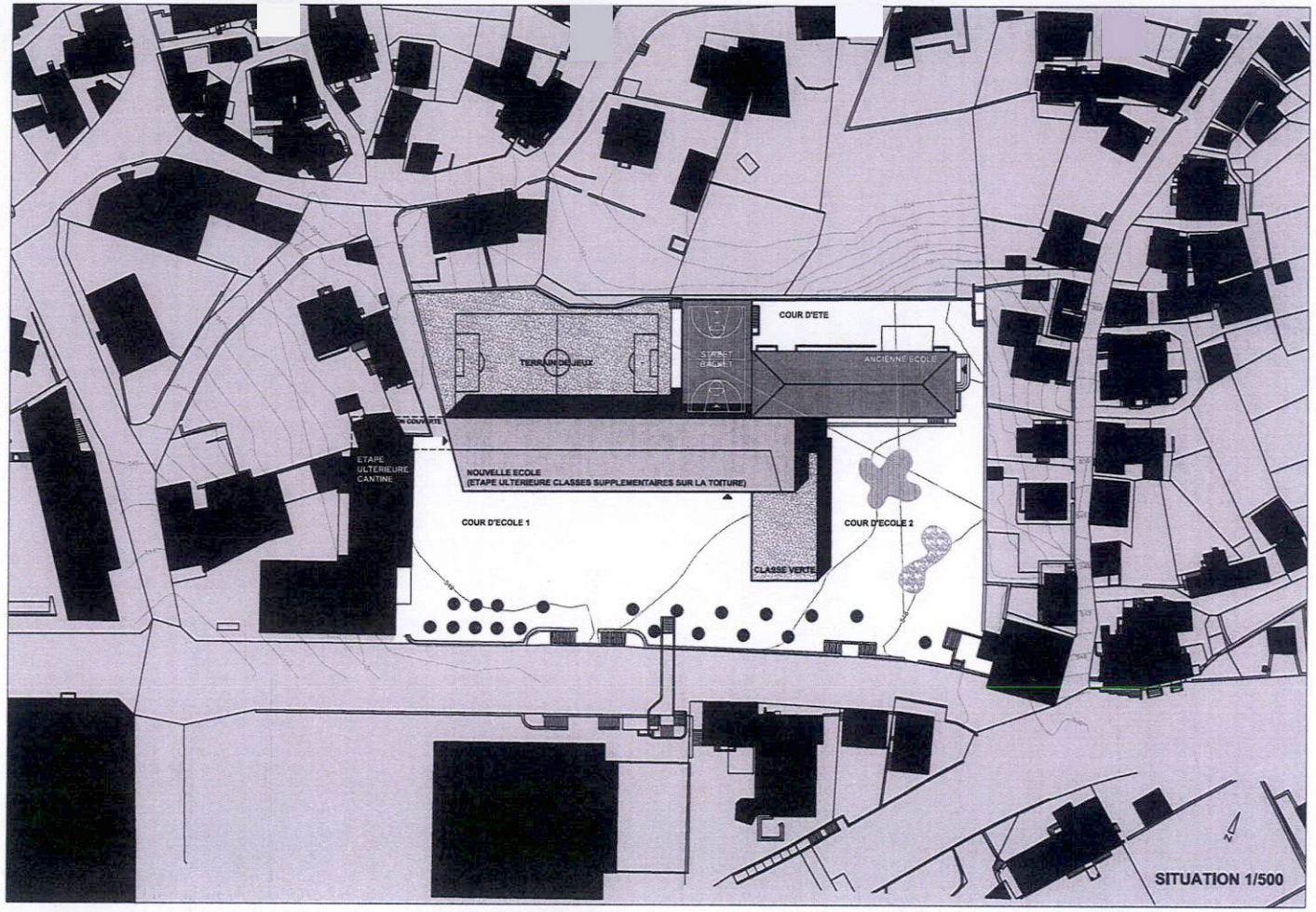

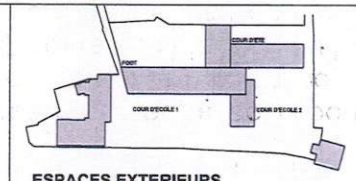

ESPACES EXTERIEURS

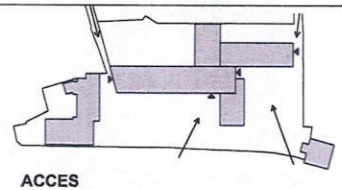

ACCES

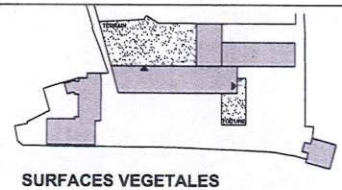

SURFACES VEGETALES

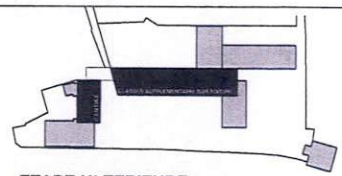

ETAPE ULTERIEURE

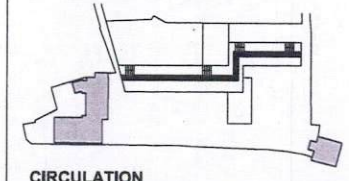

CIRCULATION

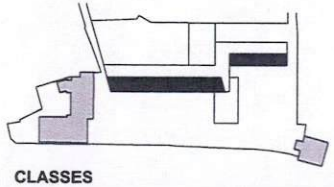

CLASSES

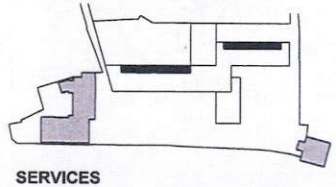

SERVICES

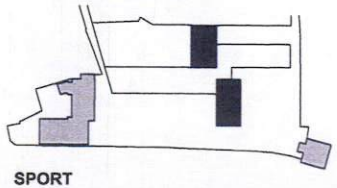

SPORT

ECOLES DE BORZUAT - YELLOW

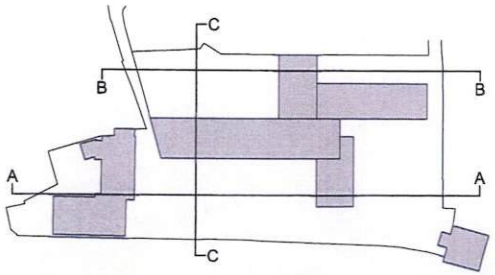

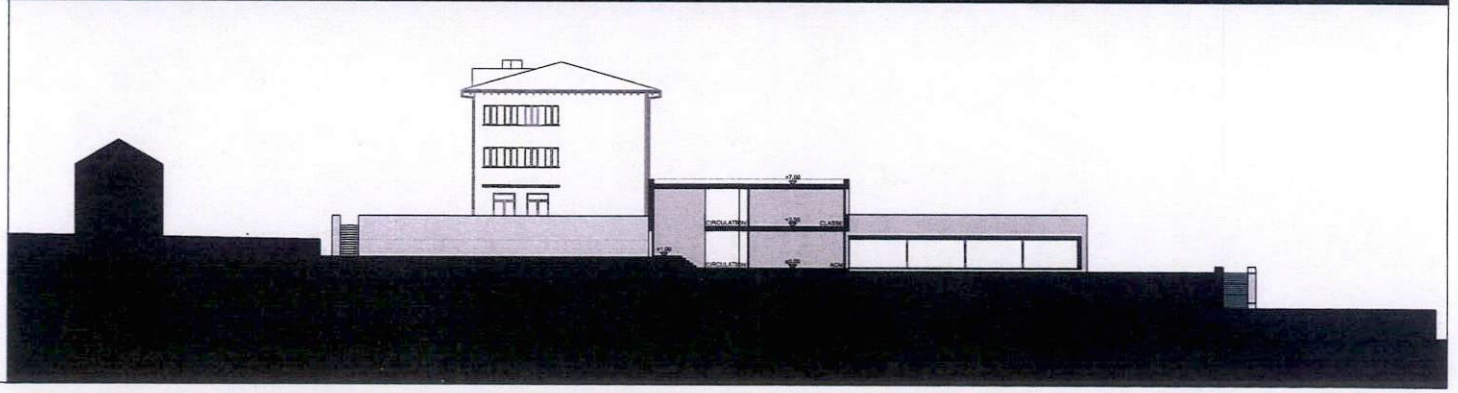

ECOLES DE BORZUAT - YELLOW

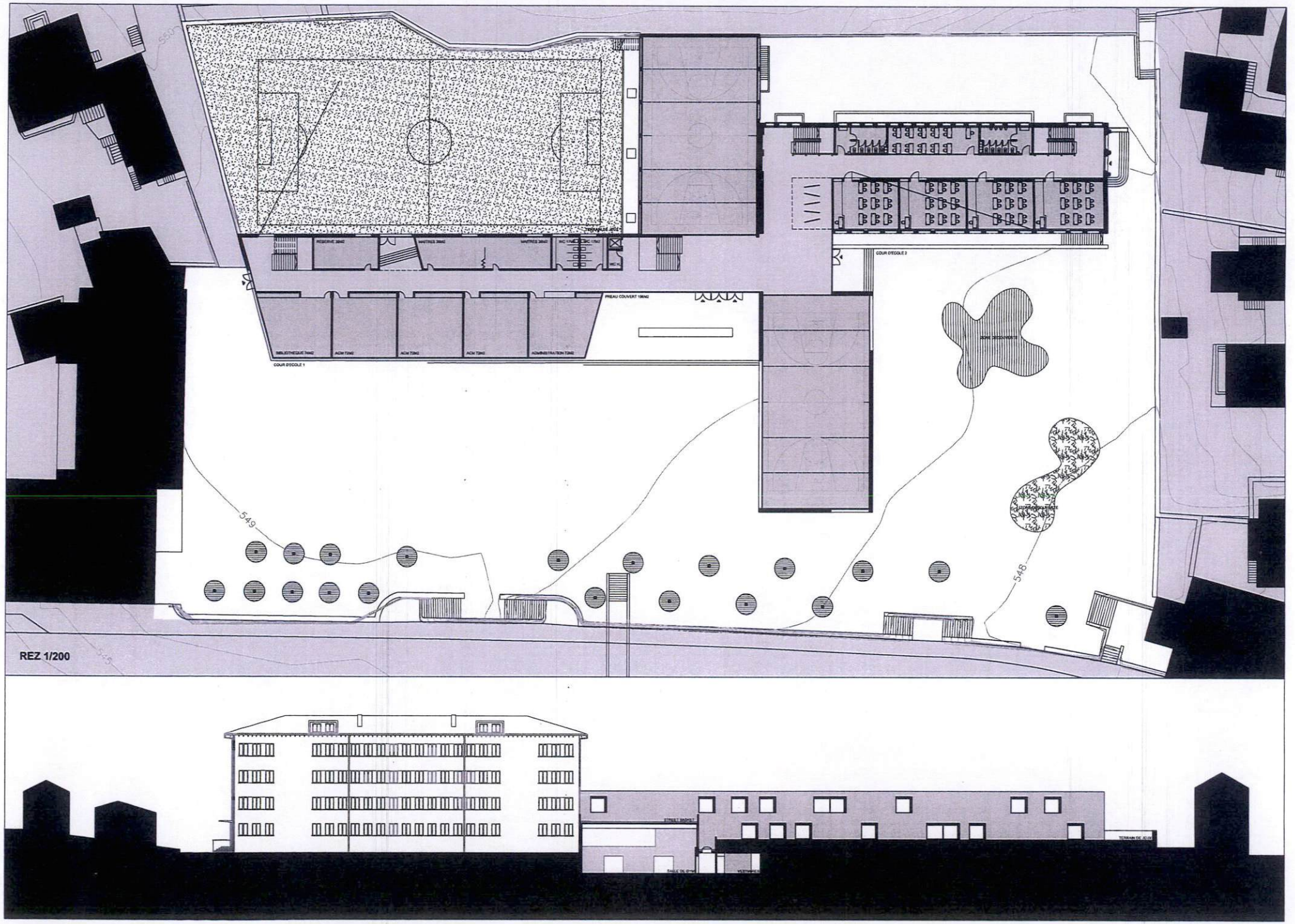

REZ 1/200
549
548
COUR D'ECOLE 1
COUR D'ECOLE 2
PREAU COUVERT 196M2

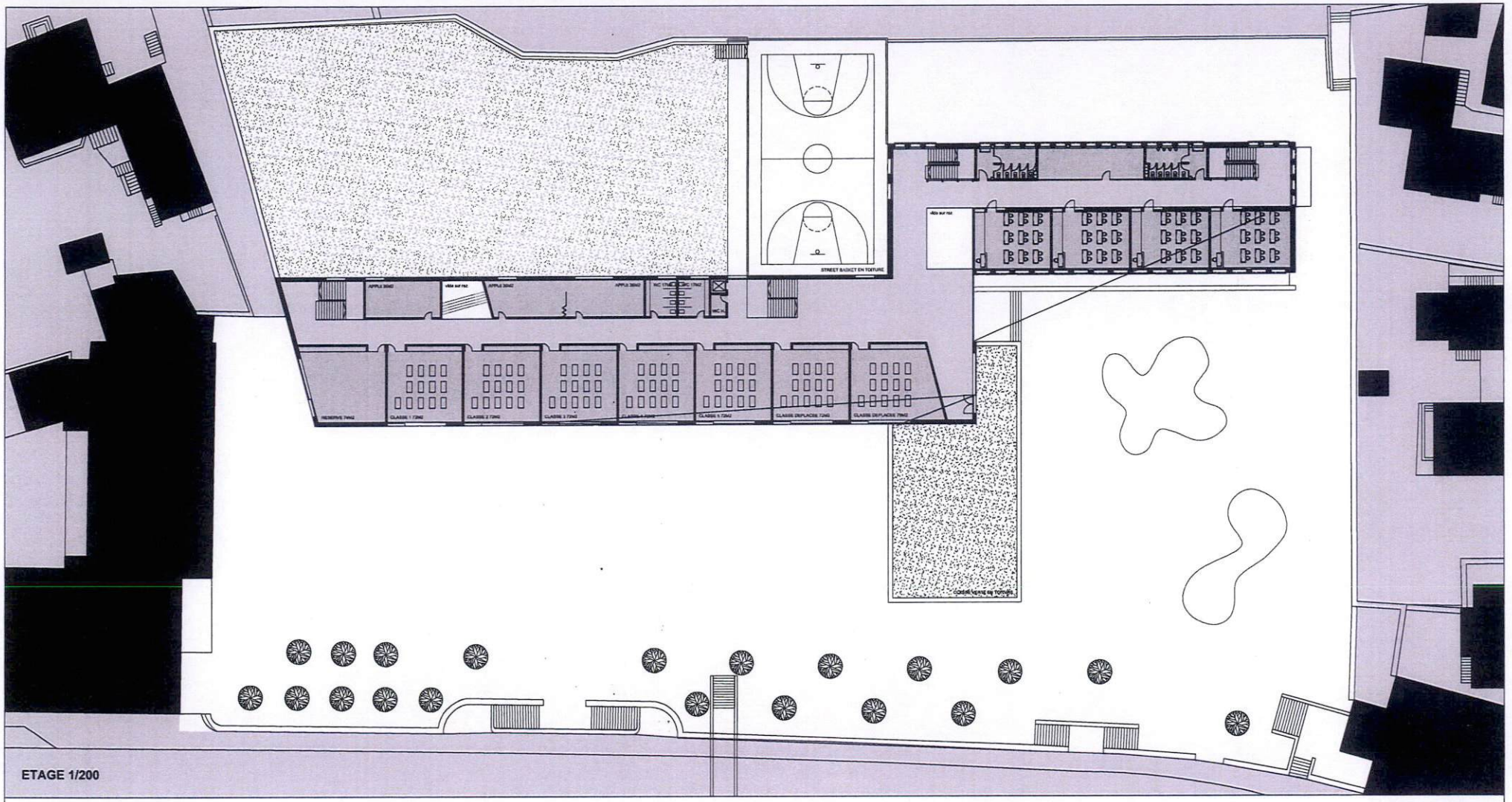

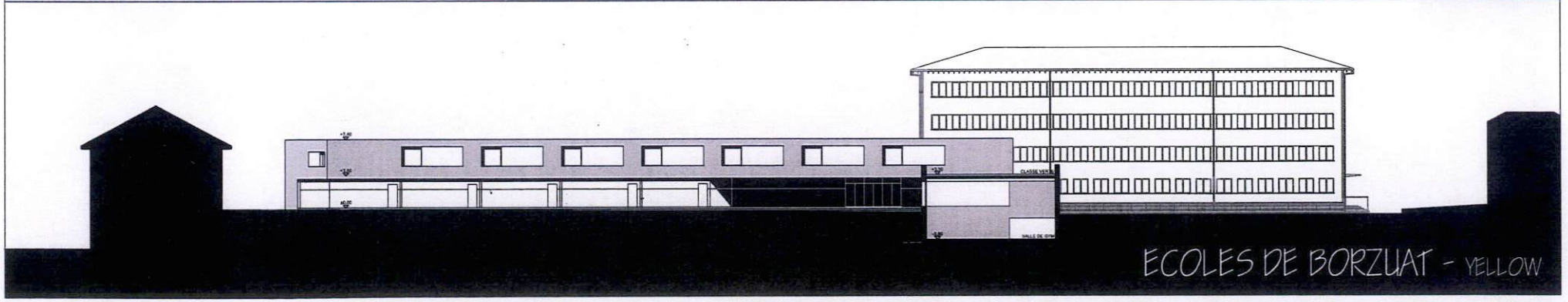

ECOLES DE BORZUAT - YELLOW

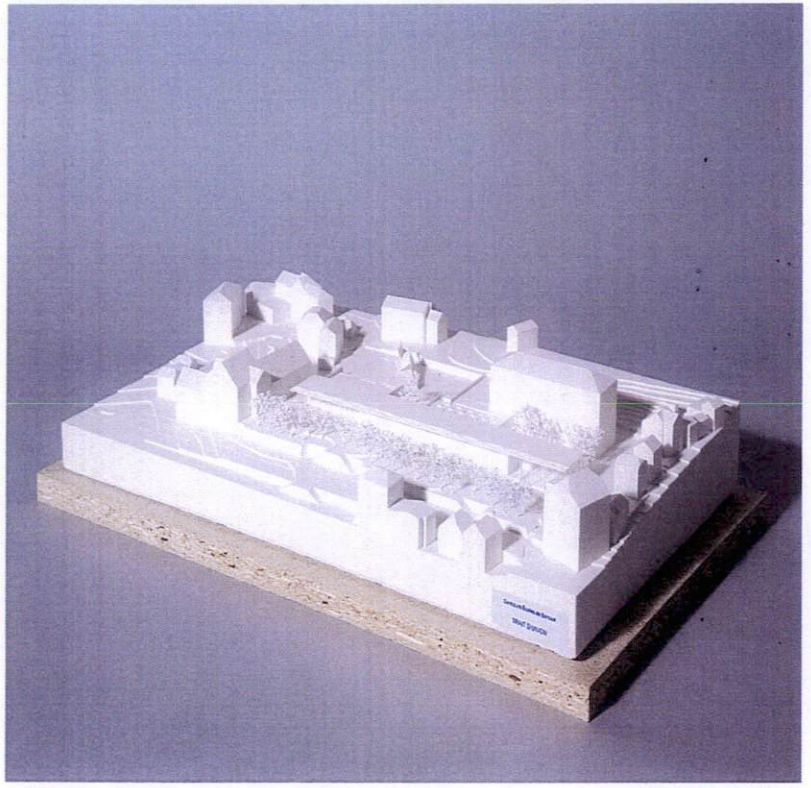

Projet n°24 **«Trait d'union»**

5ème rang 4ème prix Fr. 10'000.--

Auteurs:
v2v architectes, Vevey

Nicolas Cordonier et
Gilles Rey, Ingénieurs, Sierre

Collaborateurs:
Michael Voechting, Pierre-Antoine Wanner

L'Ecole Allemande existante, occupe partiellement une grande et généreuse terrasse placée face à la ville. Ce bâtiment ancien, construit en pierres, et bâtit sur quatre niveaux, est démoli. Les auteurs du projet, propose une relecture du site. Ils implantent sur la plate-forme, élément atypique du lieu, un nouveau volume construit sur deux niveaux, tout en longueur, qui regroupe la totalité du programme scolaire avec la salle de sport simple.
L'appropriation du contexte, avec une vision en « stratification » : Barre des années 1940 avec la salle de sport simple maladroitement construite, nouveau pavillon scolaire, promenade avec la présence des arbres, confèrent à l'ensemble du quartier un bon équilibre urbanistique.
La nouvelle image du complexe scolaire, avec un caractère de construction dalles et piliers et un remplissage d'éléments légers, recherche un langage architectural très différencié de l'actuel Barre 1940, lourd et imposant.
Malheureusement, cette recherche de simplicité et d'intemporalité, présente dans l'implantation et dans son expression architecturale, ne se retrouve plus dans le système porteur proposé, lequel manque totalement de rigueur. Les distributions intérieures offrent des espaces très découpés qui nuisent à l'économies des moyens que l'ont

peut attendre dans un tel projet, qui recherche avant tout, la limpidité et la simplicité.
Le cube bâti est légèrement en dessus de la moyenne des concurrents.

TRAIT D'UNION
concours écoles de Borzuat

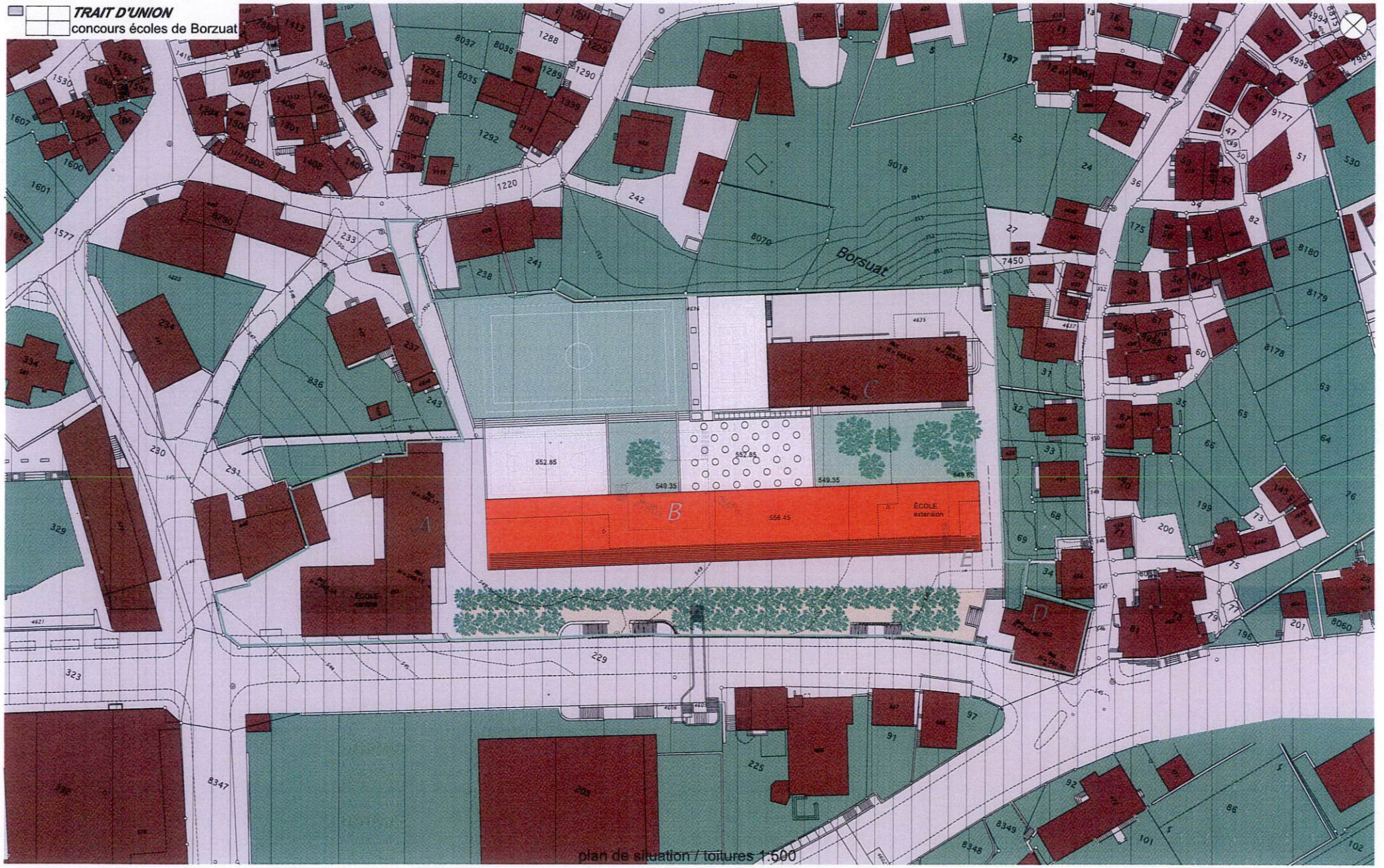

plan de situation / toitures 1:500

TRAIT D'UNION
concours écoles de Borzuat

SITUATION : QUATRE ÉCOLES, UNE COUR DE RÉCRÉATION

Le site scolaire de Borzuat est situé sur un plateau artificiel crée dans la pente naturelle du coteau sierrois, à la charnière du tissu urbain et de l'ensemble villageois de Borzuat.

L'espace vide de la plate-forme formant terrasse face à la ville est l'élément marquant du lieu. Il sert principalement de cour de récréation pour les écoliers, bordé au Sud par un haut mur de soutènement qui le sépare du trafic automobile de l'Avenue des Écoles en contrebas. De cette avenue, le piéton y accède par une série d'escaliers et par une passerelle aérienne. Du Nord, on y débouche par une route et un petit chemin venant de Borzuat.

Trois bâtiments scolaires à la volumétrie affirmée sont posés en bordure de la plate-forme. Un quatrième prend place en son centre.

Comparé à l'échelle de la ville de Sierre, cet espace de type urbain est immense; les bâtiments scolaires y apparaissent comme éloignés les uns aux autres et ne parviennent pas à former un ensemble cohérent, notamment du fait que chacun possède une entrée propre, souvent peu visible.

IMPLANTATION : UNE ÉCOLE, UNE COUR DE RÉCRÉATION

Le projet prévoit la démolition du pavillon provisoire et de l'École Allemande. Il propose un nouveau bâtiment qui tient compte de l'échelle du grand geste urbain que représente le plateau artificiel et qui sert de trait d'union entre les bâtiments existants.

Le nouveau bâtiment scolaire est implanté au centre du site mis à disposition, sur toute la longueur de la cour de récréation qu'il définit à neuf dans sa largeur. Cette disposition fournit une nouvelle façade urbaine à tout le complexe scolaire. Elle permet de mettre en relation l'Ancien Greffe et la Maison des Soeurs et de réduire l'impact de la Barre des années 40 en la plaçant en arrière-plan. Elle préserve aussi l'existence du terrain de sport au Nord du site, hors de toute circulation automobile.

Tous les accès actuels au site scolaire sont maintenus et améliorés. Une liaison piétonnière directe avec la médiathèque voisine est proposée.

ORGANISATION SPATIALE : RÉUNIR

La nouvelle école est constituée en premier lieu d'un volume allongé d'une hauteur de deux étages. Ce volume est couronné d'une grande toiture débordante qui matérialise physiquement l'idée de trait d'union.
A côté de lui, adossés à lui, prennent place deux volumes d'un étage hors sol et deux jardins qui se relient aux installations scolaires et sportives existantes au Nord : le terrain et la salle de sport, la Barre).

La grande toiture abrite sous son aile un préau couvert en relation avec l'Ancien Greffe et les principaux accès au site. Le préau fonctionne comme une place d'accueil à l'échelle de l'ensemble scolaire. Il dessert l'entrée principale de la nouvelle école et un accès indépendant à la nouvelle salle de sport.
Sous la même toiture prend place le bâtiment qui réunit les salles de classe et d'appui, les salles des maîtres, les sanitaires et un espace de circulation formant la colonne vertébrale de l'établissement.
La future extension des classes est prévue à l'Est, dans le prolongement direct de ce bâtiment.

Les deux volumes bas adossés au bâtiment des classes accueillent les activités communes à toute l'école : la salle de sport, les salles de travaux manuels, la bibliothèque et les locaux administratifs. La s'effectuent les liaisons avec la Barre et la salle de sport existantes, à travers le hall-bibliothèque qui sert de lieu de passage et de réunion pour tous les usagers.

La salle de sport est partiellement enterrée. Les vestiaires, les douches, le local aux engins sont localisés sous le préau couvert. Au même niveau, le projet propose une liaison directe avec la salle de sport existante, la construction d'un nouveau local aux engins et d'un escalier menant au rez-de-chaussée de la Barre.

Les toitures des deux volumes bas sont accessibles. Elles sont aménagées en un terrain de sport et en un jardin suspendu qui se relie à la toiture de la salle de sport existante.

La cantine et ses services sont placés dans les espaces du rez-de-chaussée supérieur de l'Ancien Greffe, en relation avec la cour de récréation.

CONSTRUCTION ET MATÉRIALISATION

Le bâtiment des classes vit par la présence de sa toiture débordante, par le jeu de transparence de ses façades ouvertes sur la cour de récréation, sur les jardins et les toitures à l'arrière, par l'utilisation du bois. Le bois est ici privilégié pour son expression architecturale, pour la systématisation constructive qu'il exige et pour la rapidité d'exécution du chantier qu'il permet d'envisager.

La structure primaire de la grande toiture est formée de cadres porteurs rigides en bois (poteaux et poutres) d'une hauteur de deux étages reposant sur des socles en béton armé.
La face inférieure de ce plan horizontal reçoit un revêtement de lames de bois, prolongé de brise-soleil. La face supérieure est végétalisée.

À l'intérieur du bâtiment des classes, les dalles, les parois de séparation des classes, les parois ajourées, les garde-corps, les escaliers sont également en bois. Toute la construction est contreventée par un noyau en béton armé formé par la cage d'ascenseur et les locaux sanitaires.
Les façades sont constituées de cadres ossaturés en bois revêtus de pans de verre et de lames de bois.

La salle de sport semi-enterrée présente une structure en béton armé composée de parois portant les poutres et la dalle de toiture. Les parois sont percées d'ouvertures verticales placées en hauteur. La toiture accessible est pourvue d'un revêtement pour terrain de sport.

Le volume regroupant les salles de travaux manuels, la bibliothèque et les locaux administratifs est également réalisé en béton armé. Ses façades sont de larges pans de verre et de bois. Sa toiture accessible est végétalisée et percée de puits de lumière zénithale.

Le sol de la cour de récréation est revêtu comme actuellement de bitume et, sous les arbres, de terre stabilisée et de gravillon. Elle est équipée de bancs et de jeux. La double ligne d'arbres existante est conservée et complétée.

Le terrain de football avoisinant l'école au Nord est engazonné. Une prairie naturelle et des arbres animent les deux jardins.

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet prend comme donnée essentielle l'insertion avec respect d'une construction nouvelle dans un site existant avec ses qualités propres : par le maintien et la plantation d' arbres, par l'amélioration du caractère du lieu et par une composition architecturale en accord avec lui.

Il propose l'utilisation de sols et de revêtements de sol extérieurs favorables à l'infiltration des eaux pluviales, il limite les interventions bâties en sous-sol au strict utile et nécessaire. Il favorise l'emploi de matériaux d'origine naturelle, d'une longue durée de vie et capables de prendre de la patine.

Les bâtiments s'adaptent aux critères Minergie par une construction évitant au maximum les ponts de froid, par une isolation thermique adéquate, par un système de ventilation douce avec récupérateur de chaleur et puits canadien, par l'installation de panneaux solaires en toiture pour la production d'eau chaude sanitaire.

Une réalisation par étapes du complexe scolaire est possible dans l'ordre suivant : 1. nouvelle salle de sport 2. nouveau bâtiment des classes avec sa grande toiture sur toute sa longueur 3. nouveau bâtiment (bibliothèque, salles de travaux manuels, locaux administratifs) en liaison avec la Barre des années 40 et la salle de sport existante 4. transformation de la Barre, de la salle de sport existante et de l'Ancien Greffe 5. extension du bâtiment des classes.

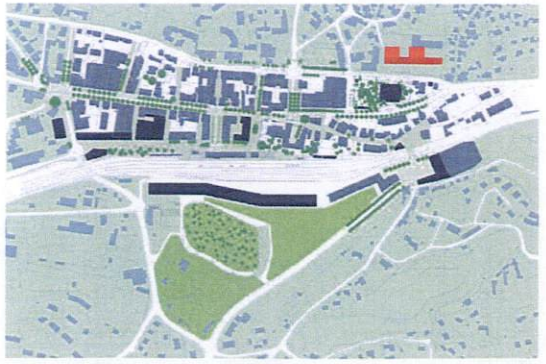

situation 1:5000

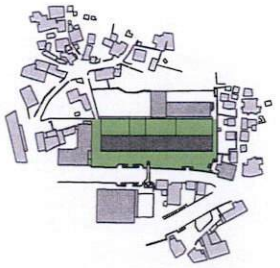

le trait d'union

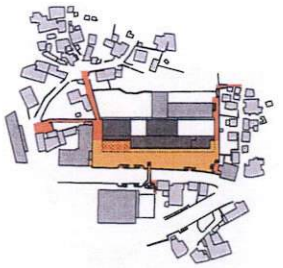

l'esplanade et ses accès

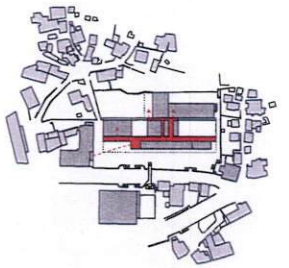

le principe de circulation

TRAIT D'UNION
concours écoles de Borzuat

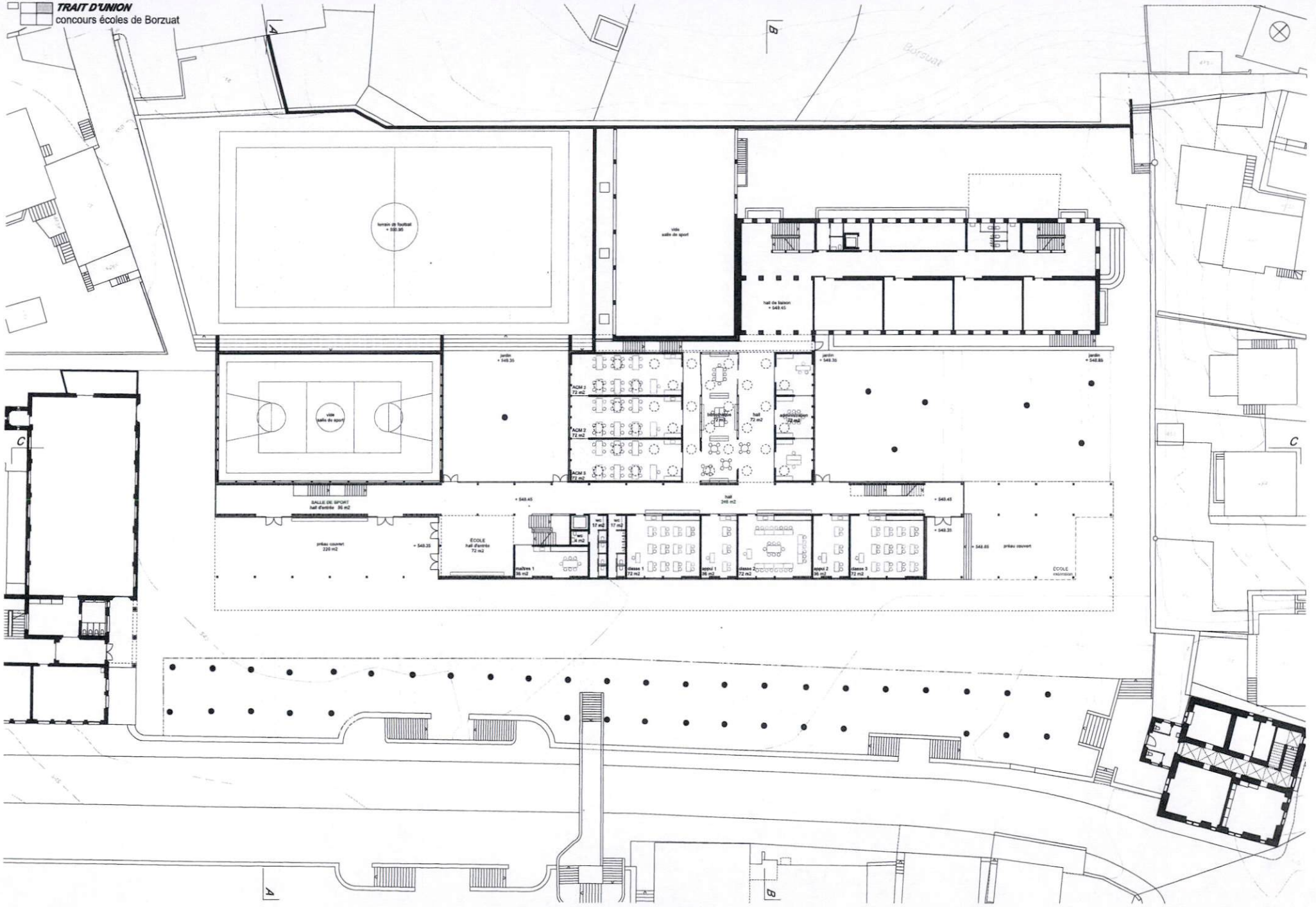

plan du rez-de-chaussée 1:200

TRAIT D'UNION
concours écoles de Borzuat

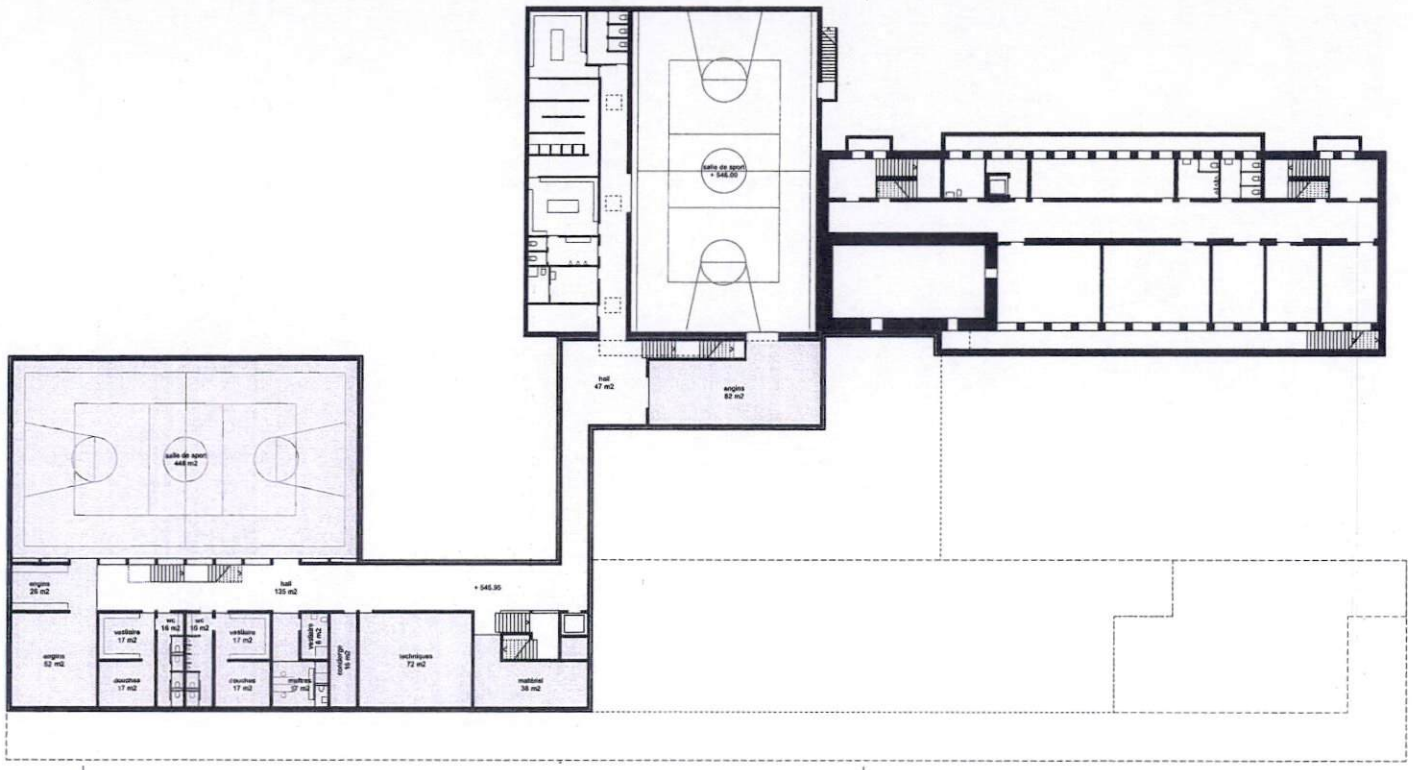

plan du sous-sol 1:200

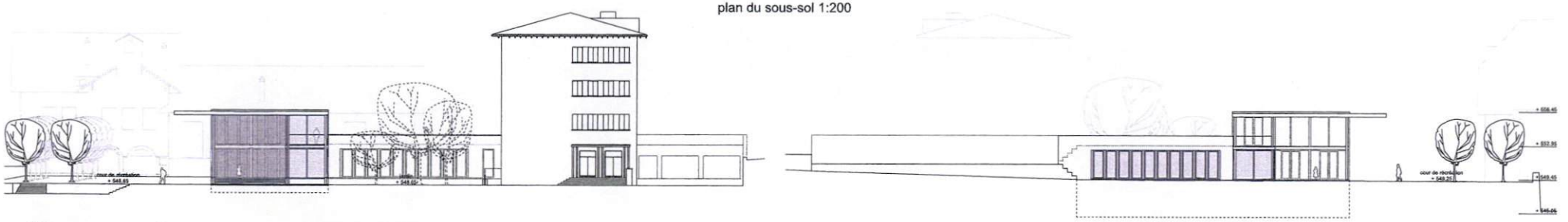

élévation Est 1:200

élévation Ouest 1:200

élévation Sud 1:200

TRAIT D'UNION
concours écoles de Borzuat

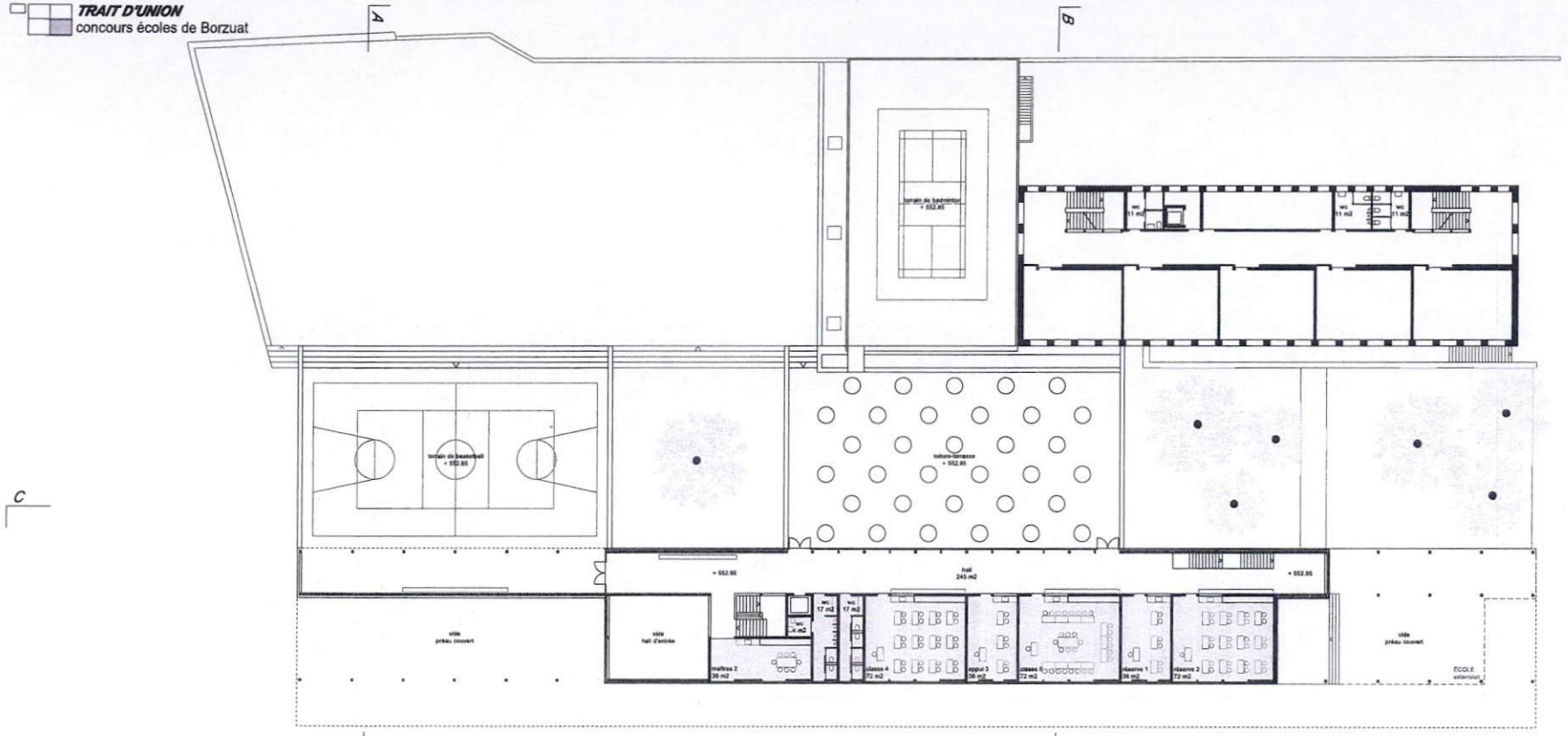

plan du premier étage 1:200

coupe AA 1:200

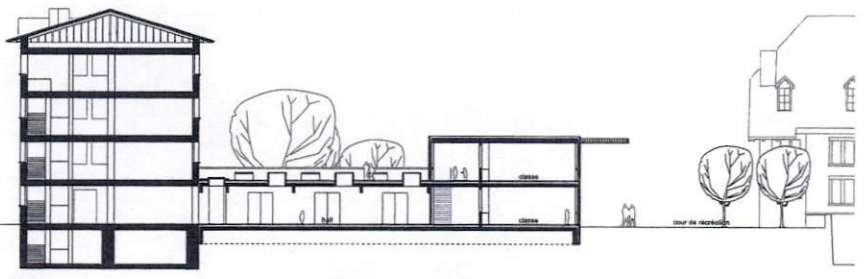

coupe BB 1:200

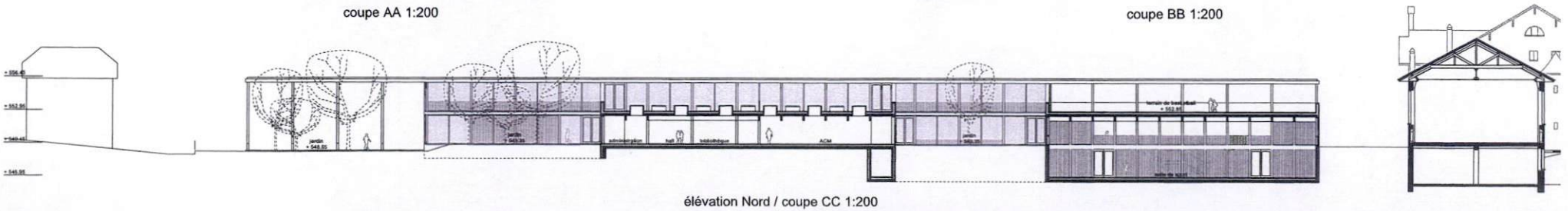

élévation Nord / coupe CC 1:200

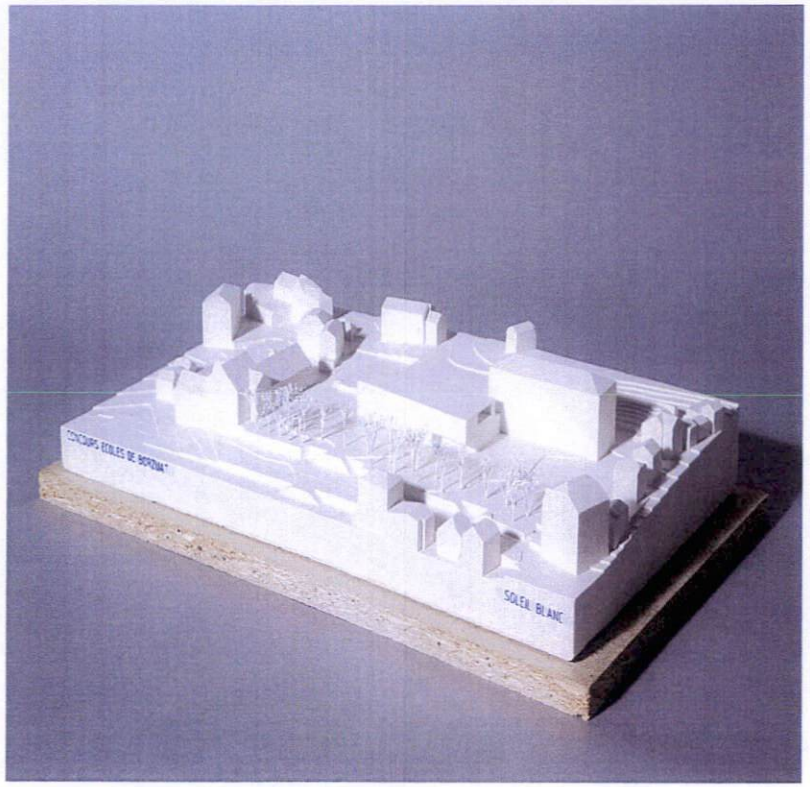

Projet n°13 **«Soleil Blanc»**

6ème rang 5ème prix Fr. 9'000.--

Auteurs:
Ivan Kolecek architecte Lausanne

Rodolphe Weibel ingénieur Lausanne

Collaborateurs:
Jarka Kloucek, Iva Krikavova

C'est un projet qui occupe la place, en remplaçant l'ancien bâtiment de l'Ecole Allemande, par un volume qui organise les fonctions scolaires sur trois niveaux. Avec une telle intervention sur le site, les auteurs cherchent un apport urbanistique avec le quartier assez identique à la situation actuelle. Les rapports aux bâtis existants restent inchangés. La nouvelle salle de sport simple, adossée à l'ancienne et semi-enterrée, change également très peu le paysage urbanistique existant.
La qualité d'intervention architecturale est à chercher, avant tout, dans la bonne répartition des éléments principaux du programme en rapport avec les constructions scolaires déjà existantes. Depuis les espaces extérieurs, la lecture du paysage environnant reste inchangée.
La répartition du programme scolaire, avec du côté nord, les services et du côté sud, les salles de classe est similaire à l'organisation scolaire de la Barre des années 1940. L'espace distributif, généreusement dimensionné, est peu attractif. Sa géométrie, en biais, donne un excès de formalisme à l'ensemble de l'implantation des constructions.
L'expression des façades, avec de généreuses ouvertures placées de dalle à dalle, contraste avec les fenêtres de la Barre, petites et tout en longueur. Par un langage architectural cherchant le contraste, les auteurs du projet

cherchent à se démarquer clairement de l'image existante
des institutions scolaires des années après guerre.
Le cube bâti est dans la moyenne des concurrents.

PLAN DE SITUATION, 1:500 ①

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT

SOLEIL BLANC

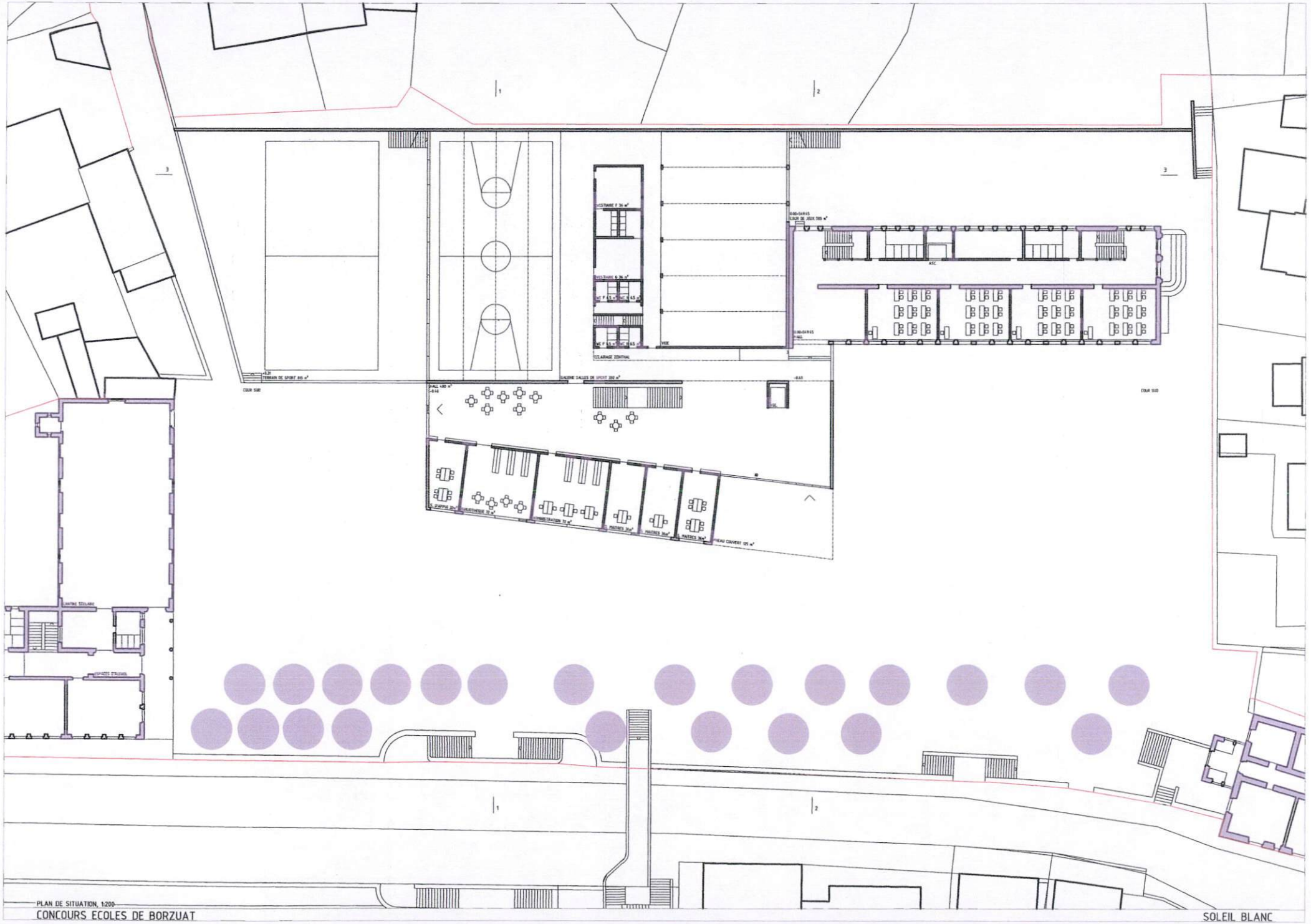

PLAN DE SITUATION, 1:200

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT

SOLEIL BLANC

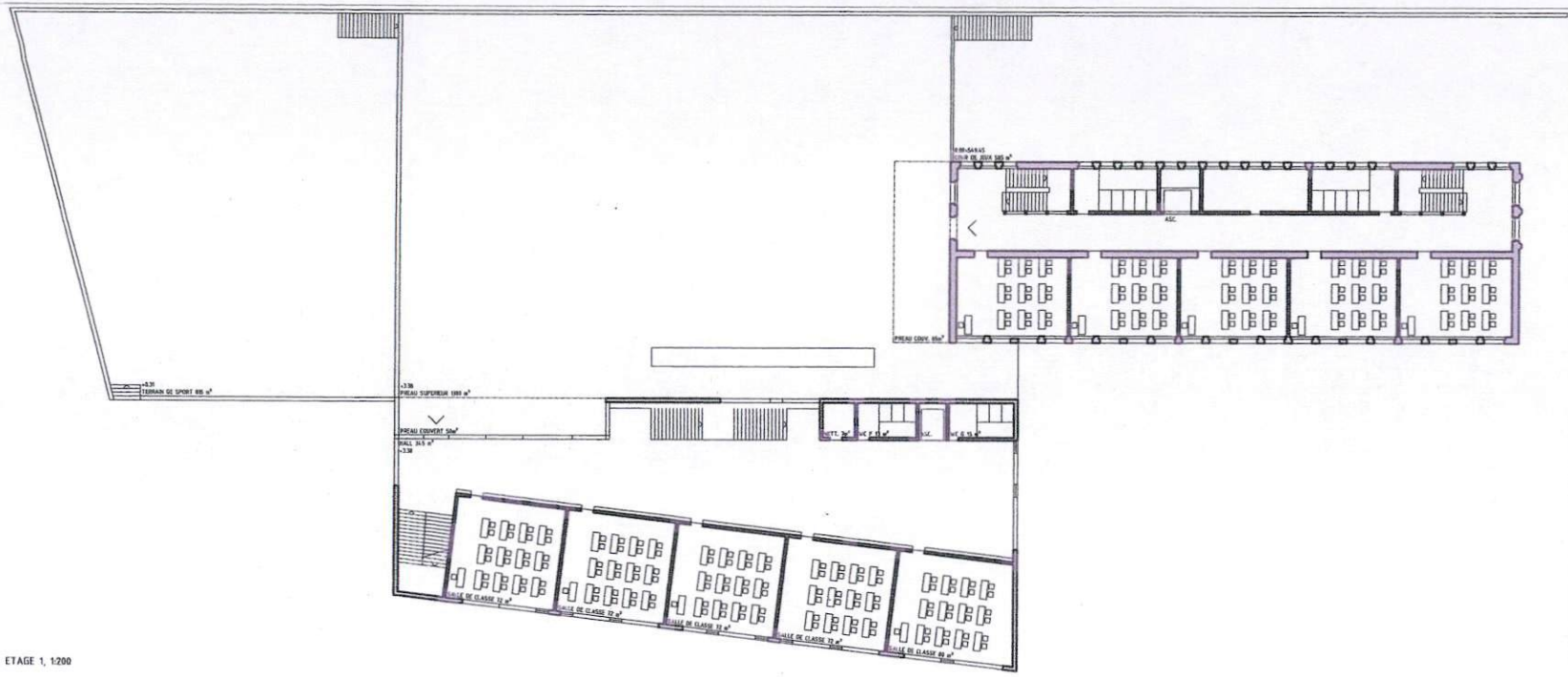

ETAGE 1, 1:200

ETAGE 2, 1:200

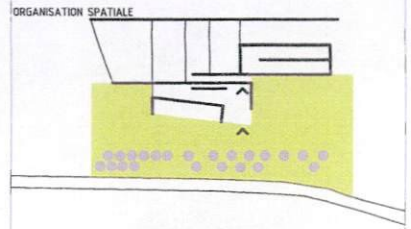

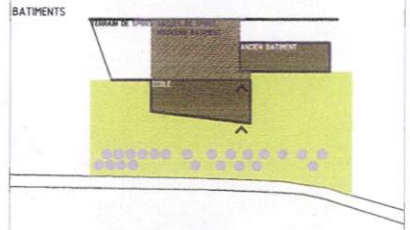

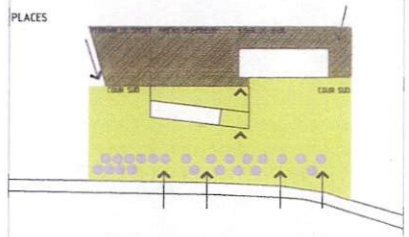

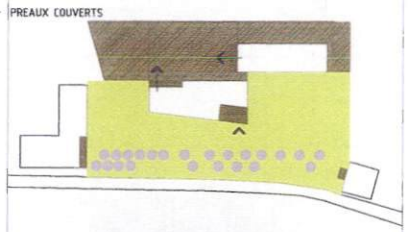

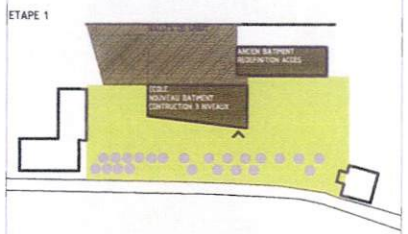

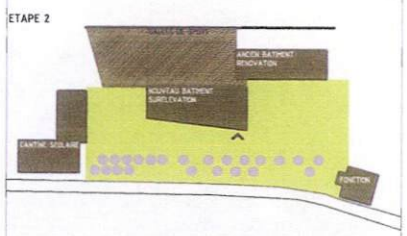

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT

SOLEIL BLANC

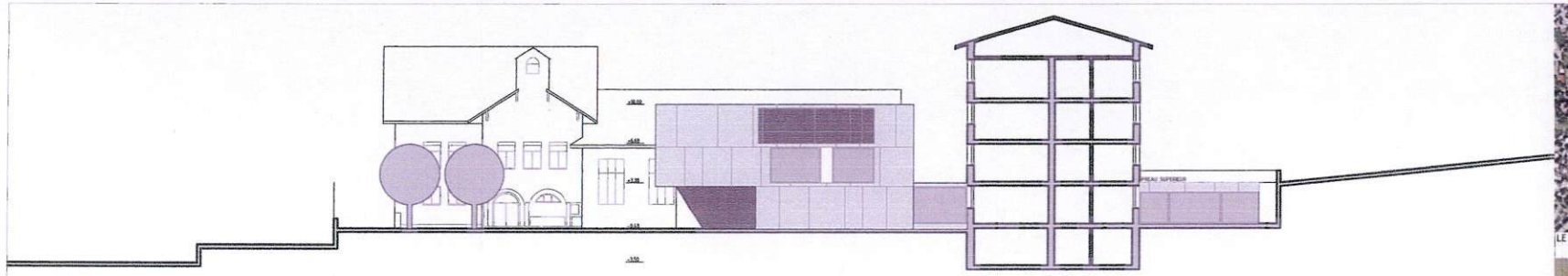

FACADE EST, 1:200

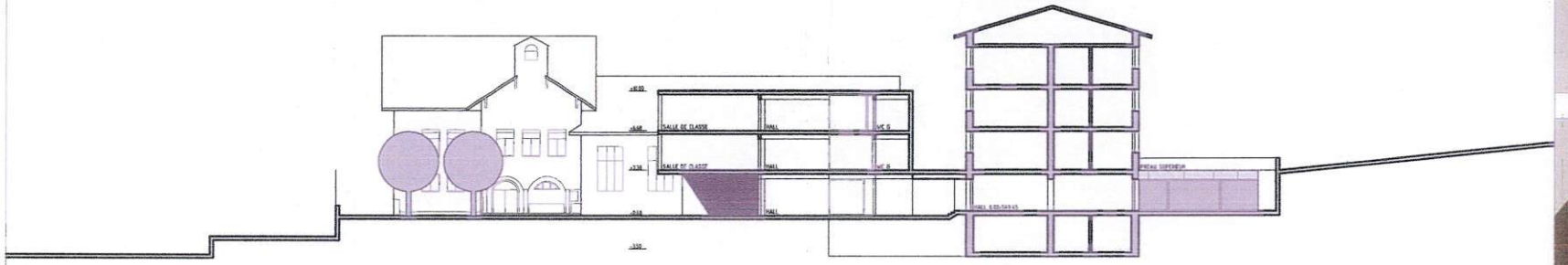

COUPE 2, 1:200

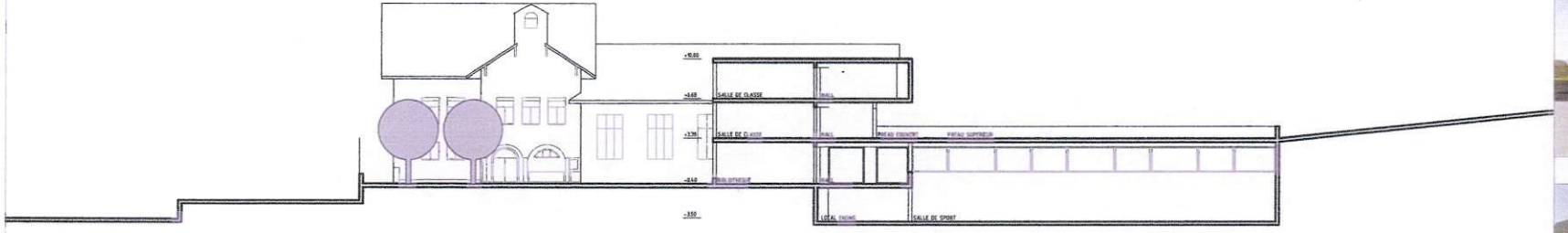

COUPE 1, 1:200

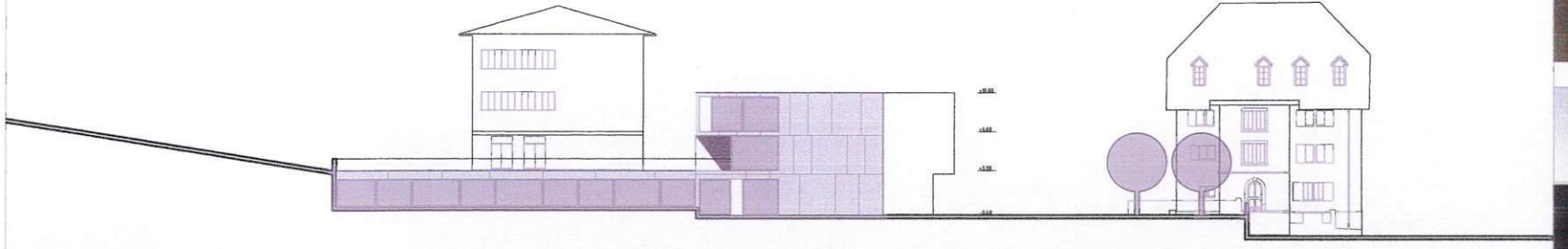

FACADE OUEST, 1:200

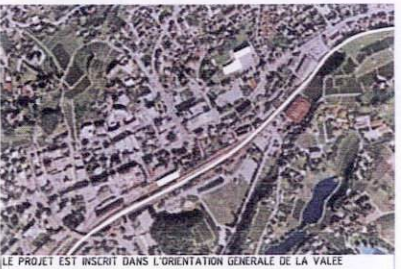

LE PROJET EST INSCRIT DANS L'ORIENTATION GENERALE DE LA VALEE

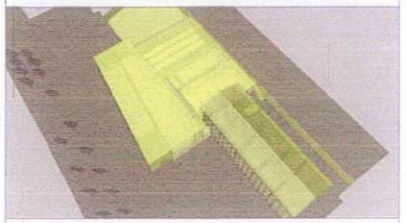

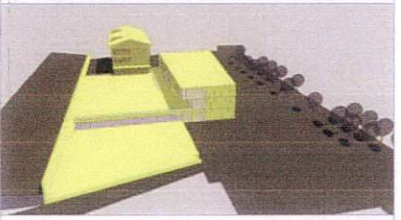

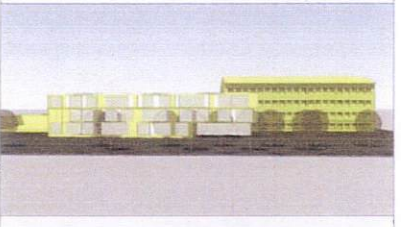

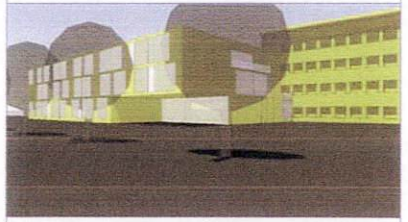

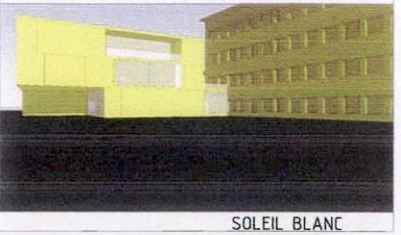

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT

SOLEIL BLANC

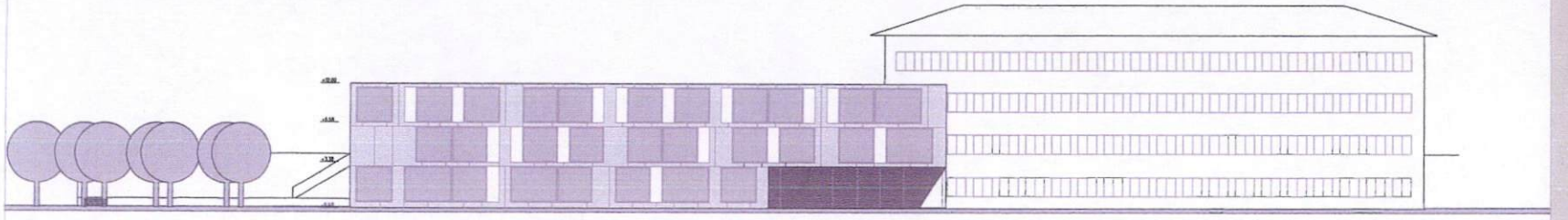

FACADE SUD, 1:200

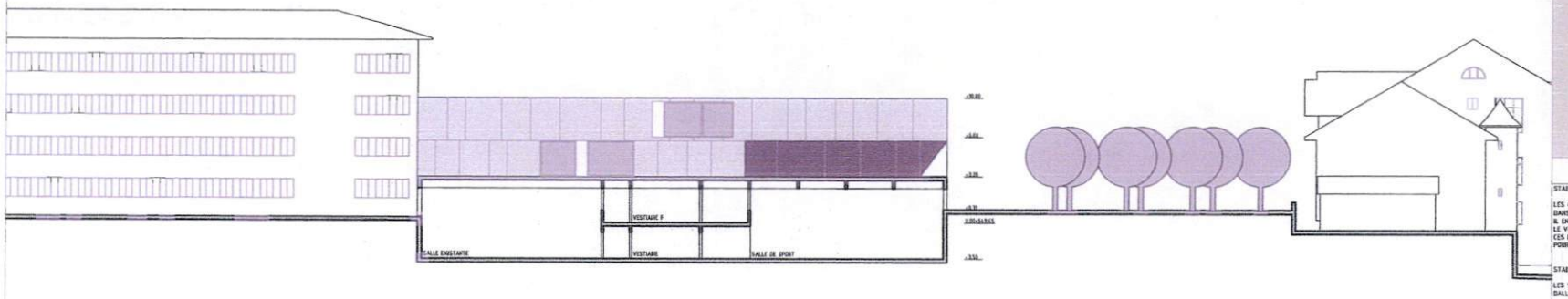

COUPE 3, FACADE NORD 1:200

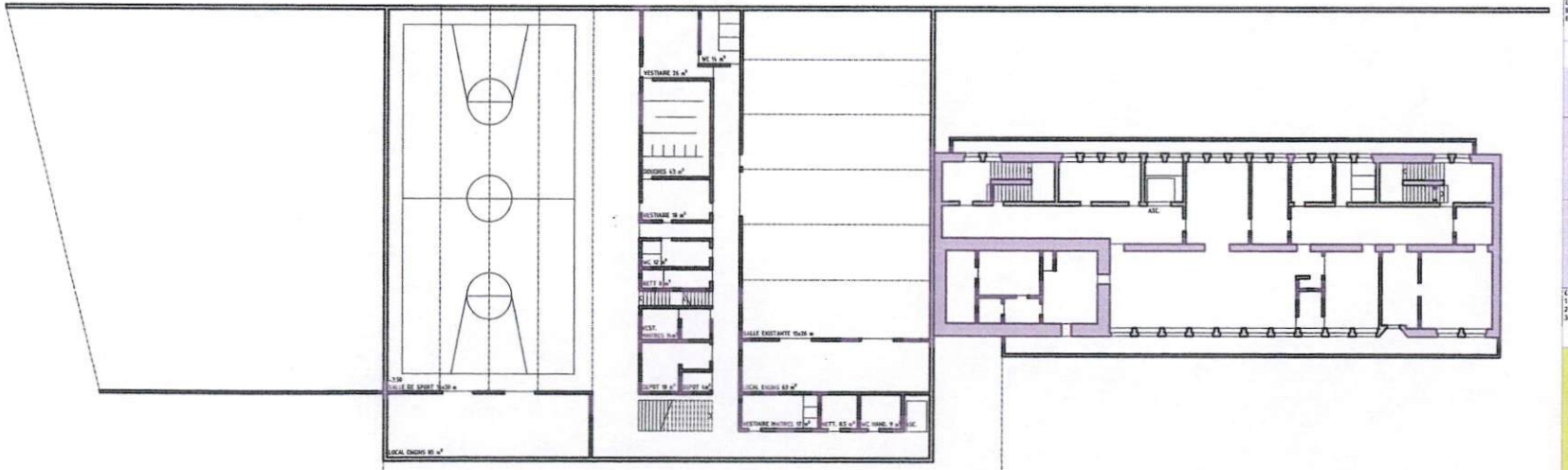

SOUS-SOL, 1:200

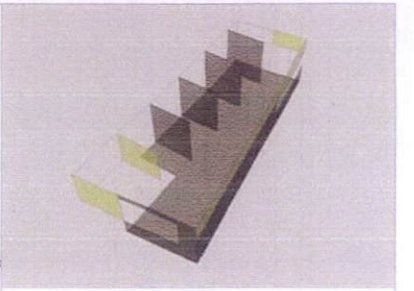

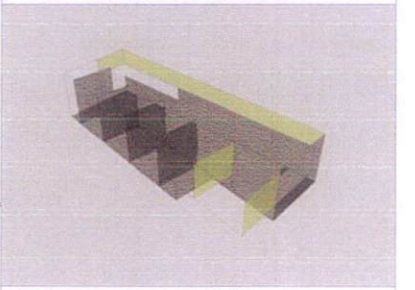

STABILITE D'ENSEMBLE

LES 4 VOILES QUI SEPARENT LES SALLES DE CLASSE SONT FONDES. ILS PARTICIPENT A LA STABILITE DE L'OUVRAGE DANS LA DIRECTION DE LEUR PLAN (NORD-SUD)
IL EN EST DE MEME DU VOILE-PIGNON DE LA FACADE EST.
LE VOILE DE LA FACADE NORD, QUI EST FONDE, ASSURE LA STABILITE DE L'OUVRAGE DANS LA DIRECTION EST-OUEST.
CES DIFFERENTS VOILES ASSURENT DONC LA STABILITE D'ENSEMBLE DU BATIMENT. C'EST UNE EXCELLENTE PREMISSE POUR UN BON COMPORTEMENT DE L'OUVRAGE SOUMIS A L'ACTION SISMIQUE.

STABILITE DE CHAQUE DALLE (DALLE SUR REZ, DALLE SUR 1ER ET DALLE DE TOITURE)

LES VOILES QUI ASSURENT LA STABILITE D'ENSEMBLE ASSURENT EGALEMENT LA STABILITE HORIZONTALE DE CHAQUE DALLE.

STABILITE DU PORTE-A-FAUX QUI COUVRE LE PREAU

LES DEUX VOILES QUI PORTENT LE PORTE-A-FAUX SE COMPORTENT COMME DES VOLETS :
LA REACTION VERTICALE EST ASSUREE POUR L'UN PAR UN PLIER, POUR L'AUTRE PAR L'EXTREMITE DU VOILE DE FACADE EST.
LA DALLE DE TOITURE, STABILISEE, OFFRE LA REACTION HORIZONTALE DANS LE SENS NORD.
LA DALLE SUR REZ, EGALEMENT STABILISEE, OFFRE LA REACTION HORIZONTALE DANS LE SENS SUD.
AINSI, CHACUN DES VOLETS BENEFICIE BIEN DE 3 REACTIONS NON-CONCOURANTES NECESSAIRES A LEUR EQUILIBRE. LE PORTE-A-FAUX EST STABLE.

STABILITE DU PORTE-A-FAUX DE LA FACADE NORD

LE PORTE-A-FAUX EST ASSURE PAR PROJECTION DU VOILE DE LA FACADE NORD AU SECOND ETAGE. LA PORTEE EST IMPORTANTE, TOUTEFOIS LA LARGEUR DE CHARGE EST FAIBLE, ET LA RIGIDITE DU VOILE CONSIDERABLE, COMPOSE DE LA FACADE PROPREMENT DITE ET DES DEUX DALLES SUR 1ER ETAGE ET DE TOITURE.

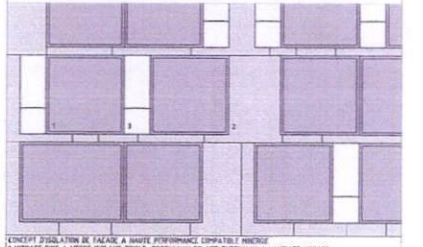

CONCEPT D'ISOLATION DE FACADE A HAUTE PERFORMANCE COMPATIBLE MINERGIE
1 VITRAGE FIXE A VERRE ISOLANT TRIPLE, PROTECTION SOLAIRE EXTERIEURE A LAMELLES MOBILES
2 PANNEAU FIXE ISOLE REVETU D'ETERNIT
3 PANNEAU OUVRANT EN POSITE SUPPORT DE COULEUR

CONCOURS ECOLES DE BORZUAT

SOLEIL BLANC

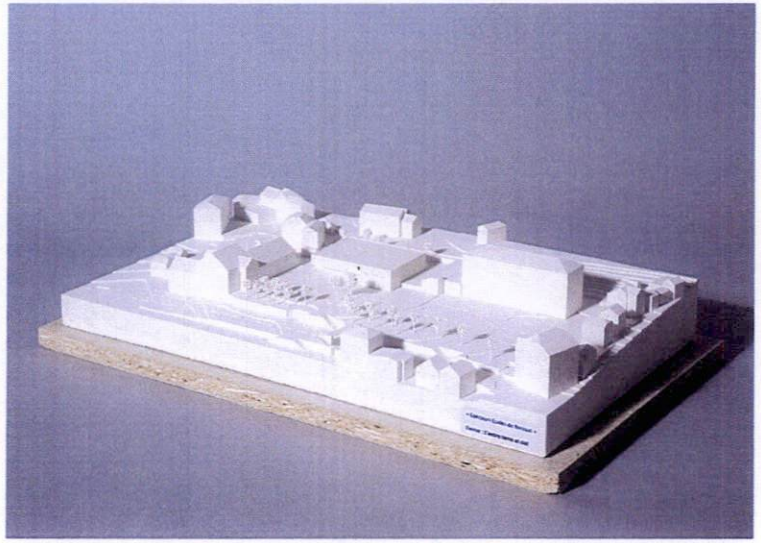

Projet No 1 «L'entre terre et ciel»
Atelier 2XMB, Lausanne et Mike Fridelance, Chavannes

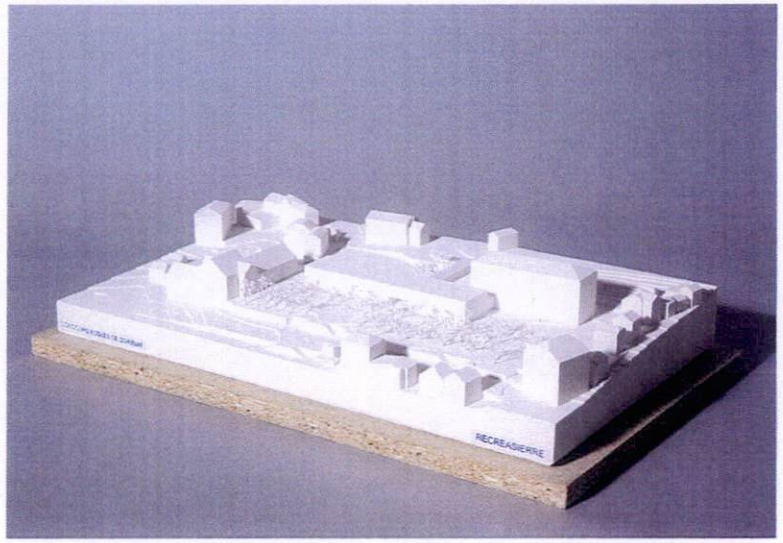

Projet No 2 «Recreasierre»
Christophe et Anna Piguet, Lausanne et Marc Jeannet, Moiry

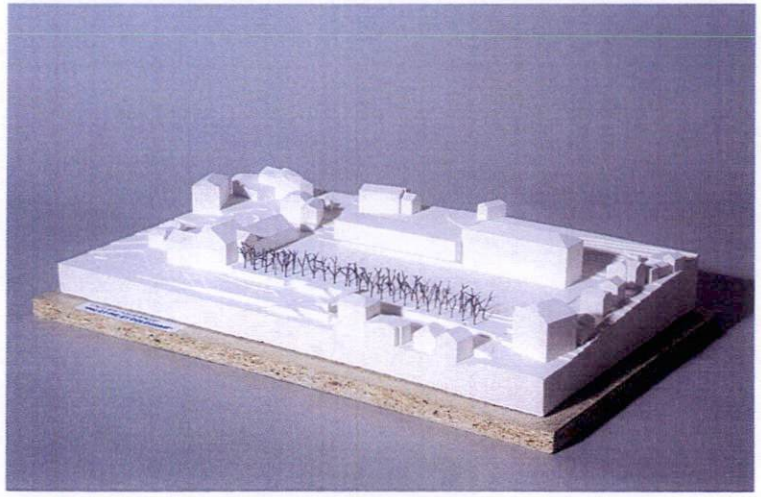

Projet No 4 «Pic et Pic et Colegram»
Simonet et Chappuis, Fribourg et Gex & Dorthe, Bulle

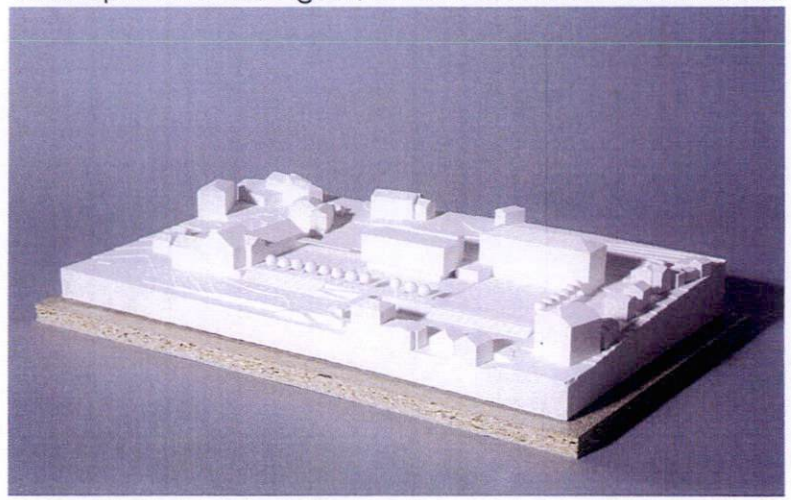

Projet No 5 «Vendetta»
DTArchitecture SA, Martigny et BGI SA, Aigle

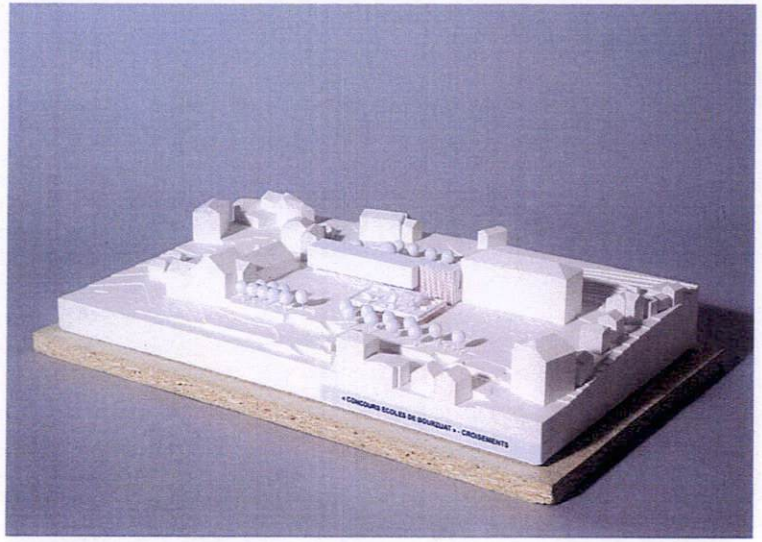

Projet No 6 «Croisements»
Gabriella Cattaneo, Milan et Andrea Castiglioni, Milan

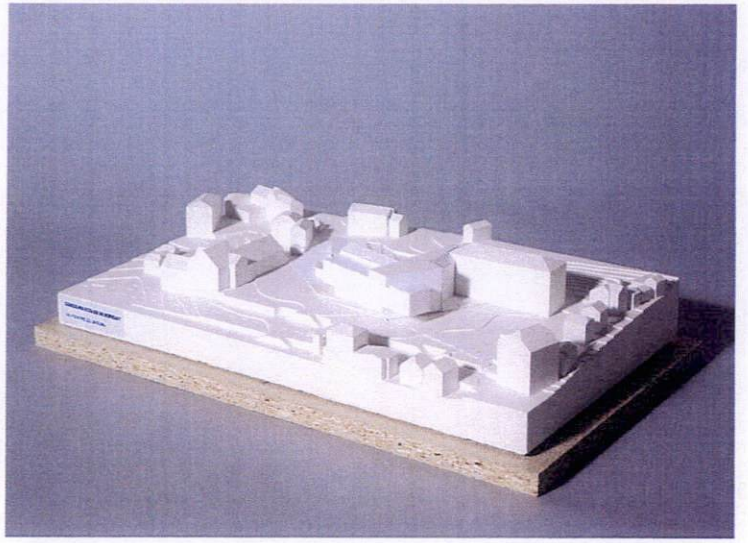

Projet No 8 «Au centre du jardin»
Gianluca Pelloia, Castelfranco et Andrea Zanon, Bassano

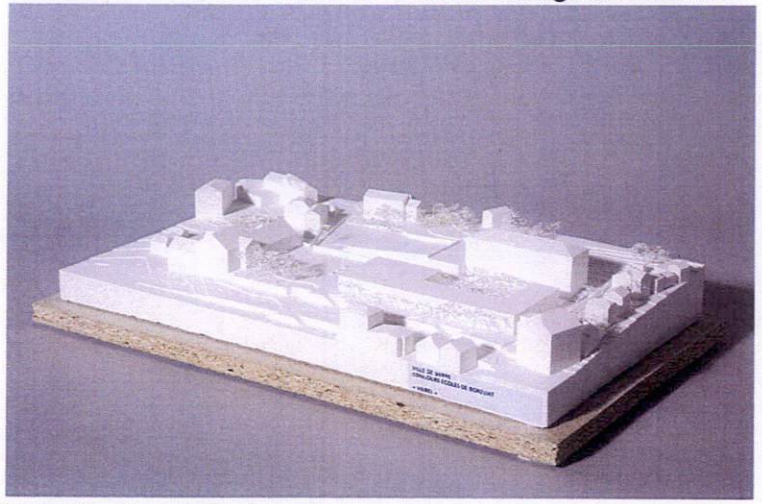

Projet No 9 «Vilbel»
Epure Architecture, Givisiez et CSD Ingénieurs, Sion

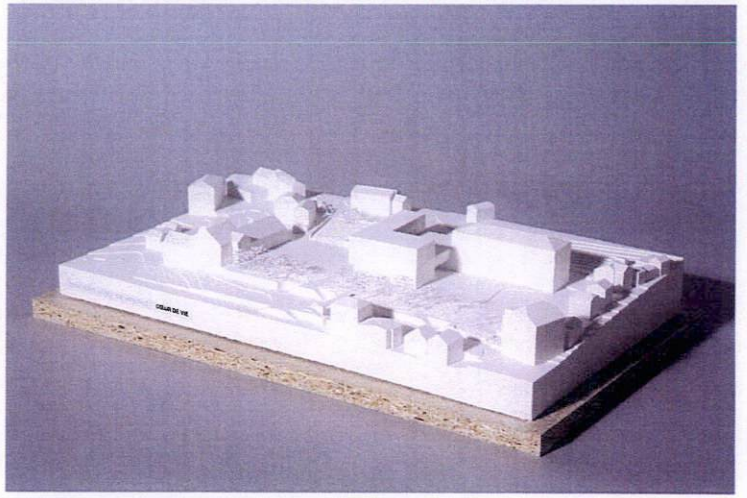

Projet No 10 «Coeur de vie»
d4 Atelier arch. - Dériaz et AIC Ingénieurs, Lausanne

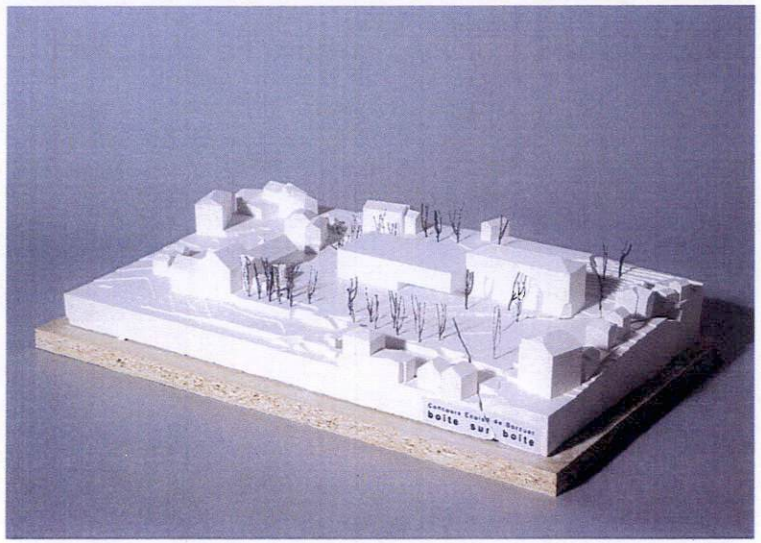

Projet No 11 «boîte sur boîte»
Giorgio Campedel, arch. et Roger Bacciarini, Ing., Lugano

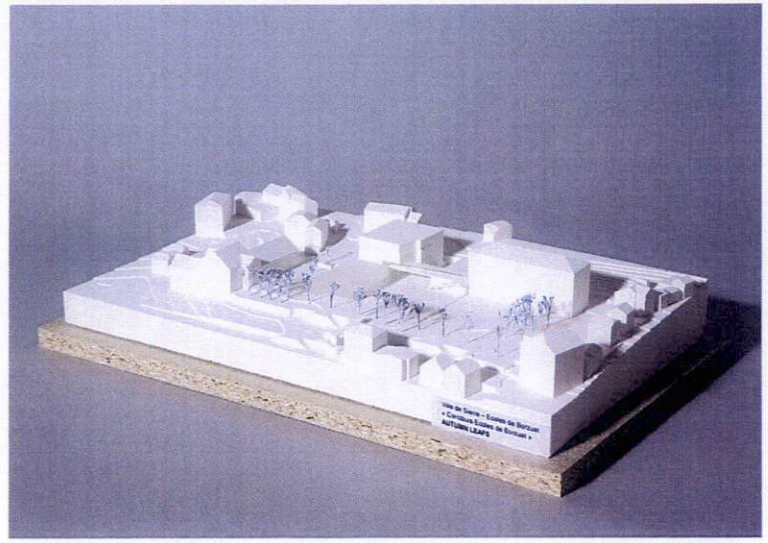

Projet No 12 «Autumn Leafs»
Beat Pfenniger + Marco Canonica et Volker Assel, Luzern

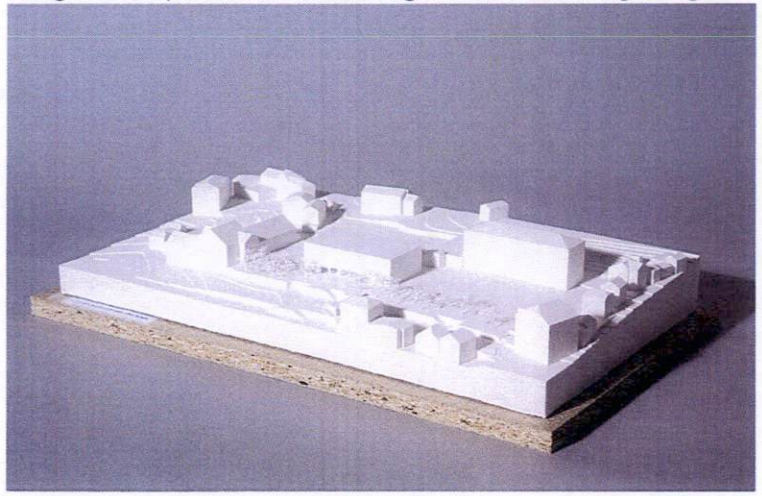

Projet No 14 «Petit Robert»
Jordan & Schmid Sàrl, Vevey et PRA Ingénieurs, Sion

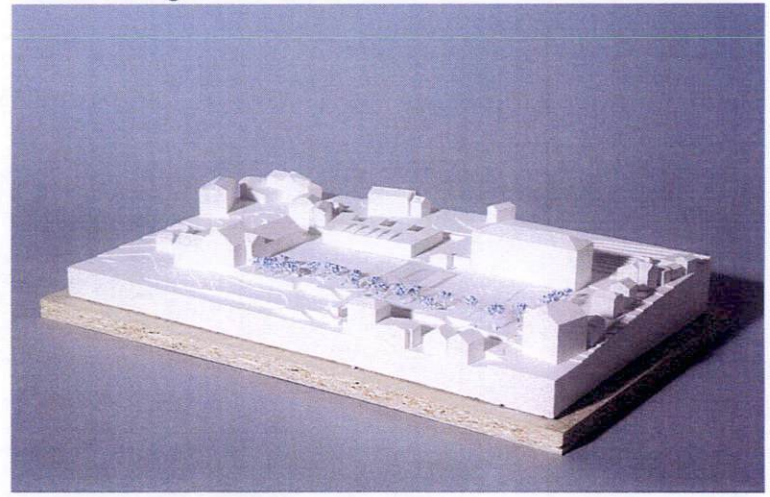

Projet No 15 «boutz»
Savioz O'Connell et cie, Sierre et André Gillioz, Grône

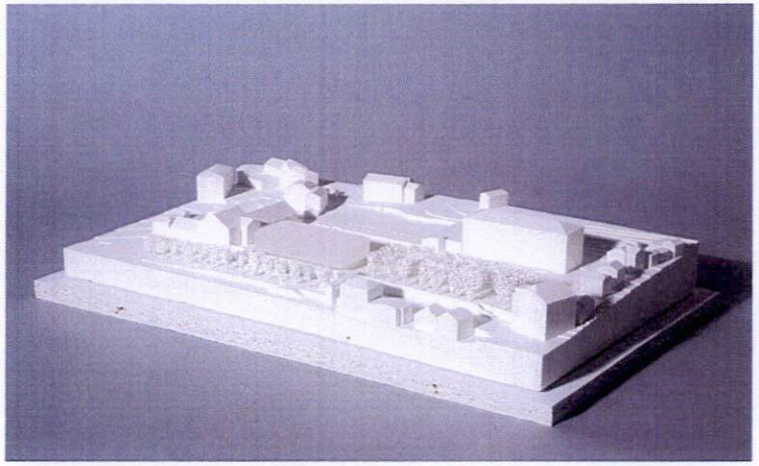

Projet No 16 «tree party»
Actescollectifs arch. SA et Montani-Schoop Ing., Sierre

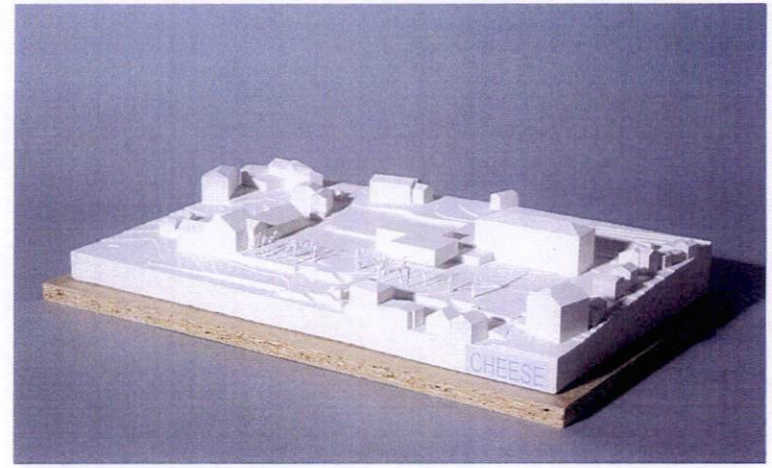

Projet No 19 «Cheese»
Pierre Pralong Sàrl arch. et Francis Barras & Fils, Crans

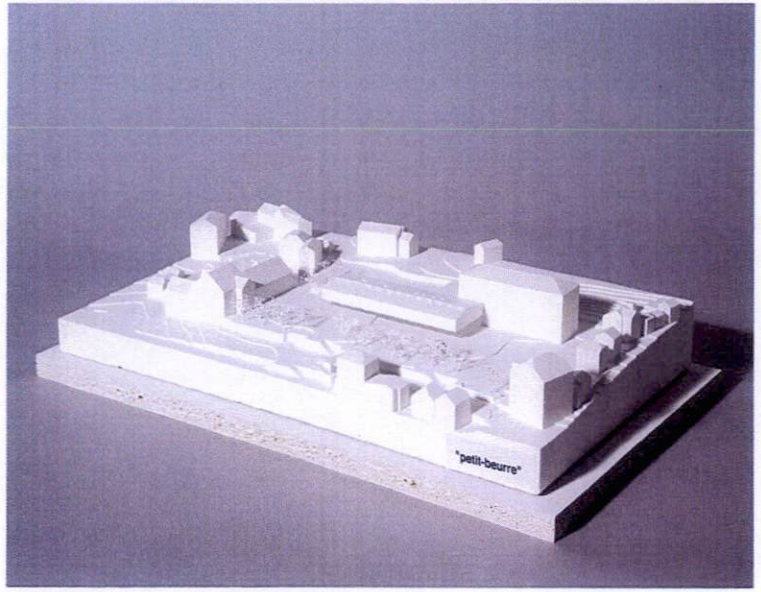

Projet No 20 «Petit-beurre»
Bunq Arch, Rolle et Fellrath & Bosso SA, Le Mont-sur-Lausanne

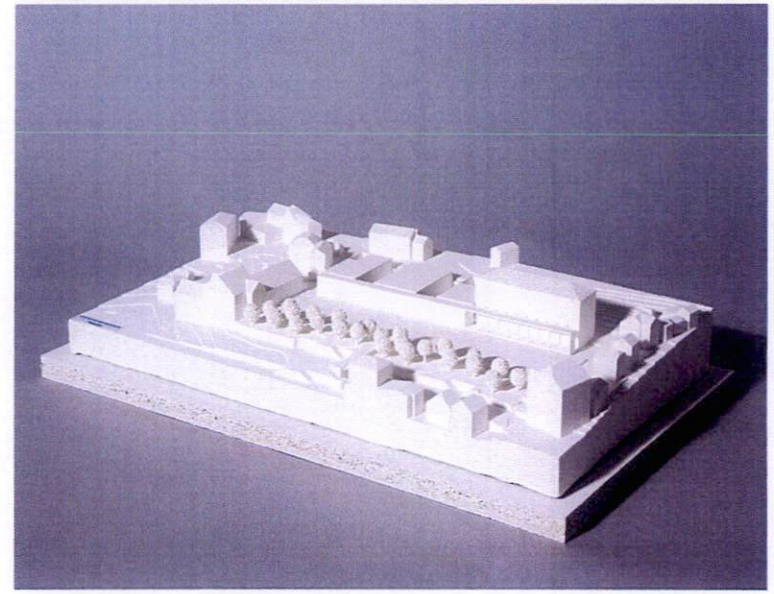

Projet No 21 «Ensemble»
Christian Kosack + Haeffele Arch. + IngenieurGruppe-Bauen

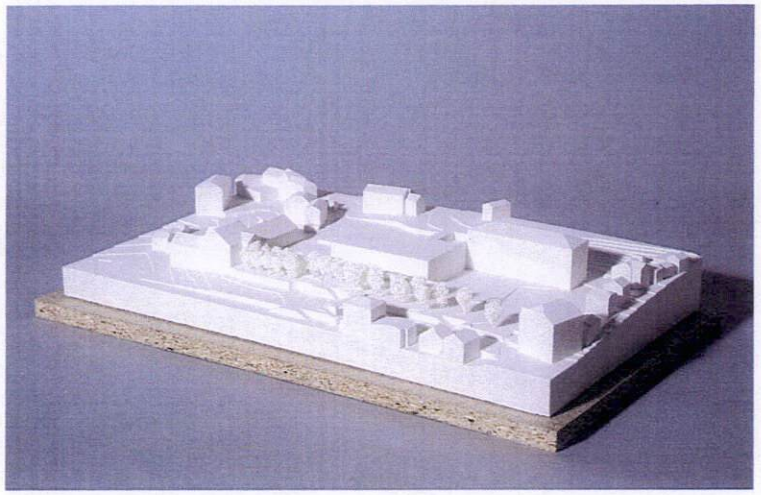

Projet No 22 «Ugo»
Bonnard Woeffray, arch. et Kurmann+Cretton, ing., Monthey

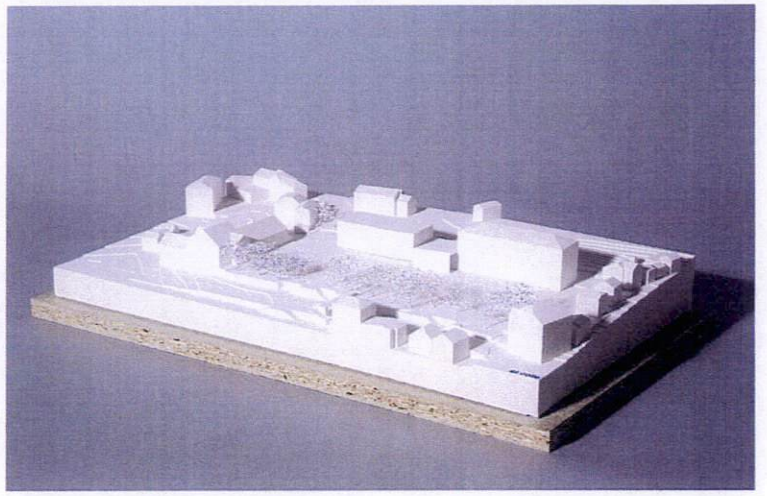

Projet No 23 «et colle»
Giorla-Trautmann, arch. et Bisa ing., Sierre

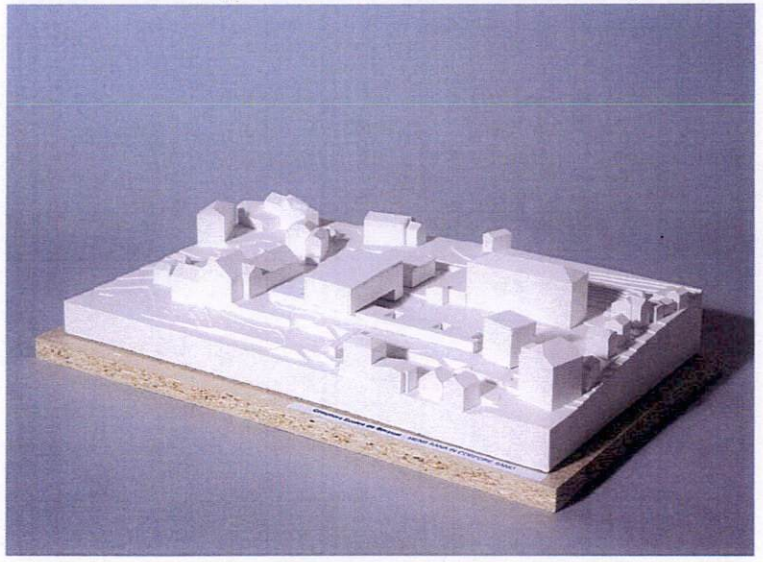

Projet No 25 «Mens sana in corpore sano»
Diego Quadrelli, arch. Monza et Giovanni Barbarini, Zurich

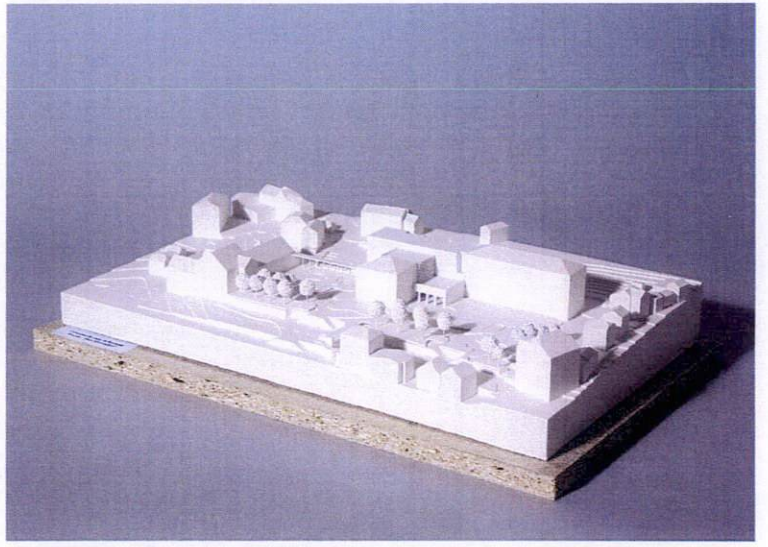

Projet No 26 «Jeux en couleur»
Isotta Cortesi Arch. et Virginio Gardoni, Ing, Parma

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Sierre, le 18 mars 2009

Président :

Olivier Galetti .....

Membres :

Jean-Claude Frund .....

Renato Salvi .....

Jean-Luc Grobety .....

Jean-Henri Zambaz .....

Philippe Bruchez .....

Arnaud Zufferey .....

Mercedes Meugnier Cuenca .....

Marie-Madeleine de Chastonay .....

Suppléants :

Laurent Mayoraz .....

Ariane Delacombaz .....

Patrick Bérod .....

Experts (voix consultative) :

Michel Beytrison .....